

L'Eglise et la politique en Belgique

par Wladimir S. PLAVSIC,

Attaché de recherche à l'Institut belge de Science Politique.

★

La Belgique a toujours été une terre de prédilection pour le catholicisme. La fidélité de ses populations au « Pausch van Rome », au Pape de Rome, est légendaire.

Au cours de son histoire, de grandes figures d'hommes d'Eglise se sont imposées. Ce n'est pas un hasard si le portrait de Notger, prince-évêque de Liège de 974 à 1008, orne la salle des séances du Sénat. Il faut y voir la part importante prise par le clergé dans la vie nationale.

Le clergé en Belgique aime proclamer qu'il ne fait pas de politique. On serait tenté de le croire, du moins en ce qui concerne le jeune clergé.

On se propose ici d'analyser le rôle joué par le clergé dans la vie politique de la Belgique indépendante, de 1830 à nos jours. Cette étude n'a pas de but polémique ; elle ne vise pas à défendre certaines prises de position ni à décrier certaines attitudes. Elle voudrait, dans un esprit d'objectivité historique, décrire un phénomène propre à nos provinces. Si elle parvient à démystifier une activité propre à une catégorie de personnes vouées à la vie religieuse, elle ne prétend pas mettre en doute la bonne foi des personnages qui, pénétrés de la mission qui était la leur, estimaient remplir leur devoir.

La révolution de 1830 avait vu se produire des excès dans les provinces belges. Le Gouvernement provisoire considérait l'Eglise comme une force et une aide possible. Aussi, n'hésite-t-il pas à faire appel à elle.

Le 7 novembre 1830, Paissant, administrateur de la sûreté publique, écrit dans ce sens au prince de Méan, archevêque de Malines. L'importance de cette lettre est réelle. C'est un appel à cette Eglise dont l'Etat est séparé, à laquelle on ne veut pas reconnaître d'autorité civile mais dont on admet le prestige, l'influence, l'intervention, la nécessité (1). Décrété le 4 octobre 1830 par le Gouvernement provisoire, le Congrès, élu le 3 novembre, se réunit dans la salle des anciens Etats Généraux à Bruxelles le 10 novembre, à midi, au son des tambours, des cloches et du canon.

(1) A. SIMON, *L'Eglise catholique et les débuts de la Belgique indépendante*, Wetteren, 1949, pp. 22 et 24.

Les membres étaient en majorité catholiques. Le clergé s'était beaucoup dépensé pour qu'il en fut ainsi. La plupart des constituants étaient jeunes et presque tous de la bourgeoisie.

Il y avait treize prêtres au Congrès national : les abbés Boucqueau de la Villeraie, élu à Anvers ; Corten, élu à Louvain ; van der Linden, élu à Louvain ; De Foere, élu à Bruges ; Verbeke, élu à Courtrai ; De Haerne, élu à Roulers ; Wallaert, élu à Thielt ; van Crombrugghe, élu à Alost ; Andries, élu à Eekloo ; Verduyn, élu à Eekloo ; de Smet, élu à Gand ; Pollin, élu à Ypres ; van de Kerchove, élu à Saint-Nicolas (2).

Comment expliquer la présence de treize prêtres au Congrès national ? Le clergé avait été proche du peuple lors des pétitionnements, il avait, surtout en Flandre, d'où les députés ecclésiastiques furent les plus nombreux, une influence considérable sur la population. Lors des élections pour former la Constituante, les évêques avaient pensé défendre aux prêtres de se faire élire, même d'être électeurs. La participation cléricale fut cependant tolérée et le chanoine van Crombrugghe n'avait pas été un des moindres à faire effort pour obtenir cette solution.

Cette intrusion du clergé sur le terrain de la politique était la suite d'une vieille accoutumance. Un diplomate romain justifia l'intervention du clergé en insistant sur le fait qu'en Belgique la lutte politique était en définitive une lutte religieuse et que la participation à la politique était pour le clergé belge le moyen le plus efficace, sinon unique, d'assurer le maintien et la vitalité de la religion.

C'est dans cet esprit que le clergé participa au Congrès, mais il se plaça en majorité parmi la fraction démocrate de l'assemblée, c'est-à-dire du côté des jusqu'aboutistes de la liberté. C'est sur les lèvres des ecclésiastiques et dans leurs votes que se recueillirent les affirmations les plus enthousiastes et aussi désintéressées en faveur de la liberté en tout et pour tous. Mais en cela aussi ils défendaient leur culte. Au sortir de la période hollandaise et dans le souvenir du régime français, ils croyaient que la liberté était le palladium de la religion catholique.

Toutefois, étrange conséquence, leur présence au Congrès, par suite de leur tendance démocratique et du mécontentement qu'ils suscitèrent parmi les conservateurs catholiques et en particulier chez la noblesse, infirma la cohésion catholique et favorisa le progrès libéral (3).

Malgré la présence de treize ecclésiastiques au Congrès national, le prince de Méan estima néanmoins opportun d'adresser à la Constituante une lettre datée du 13 décembre 1830 et remise à tous les membres du Congrès. L'archevêque de Malines écrivait notamment : « Les catholiques

(2) L. de LICHTERVELDE, *Le Congrès national de 1830*, p. 99.

(3) A. SIMON, *L'Eglise catholique...*, p. 25.

forment la presque totalité de la nation. En vous exposant leurs besoins et leurs droits, je n'entends demander pour eux aucun privilège ; une parfaite liberté avec toutes ses conséquences, tel est l'unique objet de leurs vœux, tel est l'avantage qu'ils veulent partager avec leurs concitoyens... Telles sont, Messieurs, les dispositions qu'il est nécessaire de consigner dans la Constitution belge pour assurer aux catholiques le libre exercice de leur culte et les mettre à l'abri des vexations qu'une longue et triste expérience leur fait craindre » (4).

Quiconque prend la peine de rechercher dans les travaux préparatoires quelle fut l'intention sous-jacente aux résolutions adoptées, devra convenir que le Congrès a fait droit à la plupart des vœux exprimés par l'archevêque (5).

Le 15 janvier 1831, le prince de Méan, dernier prince-évêque de Liège, archevêque de Malines, meurt sans avoir vu le Prince que le Congrès allait réussir à mettre sur le trône de Belgique.

Préconisé le 24 février 1832 à l'archevêché de Malines, Mgr. Engelbert Sterckx est sacré le 8 avril 1832. Vicaire général de Méan, il a suivi de près les travaux du Congrès. Lui non plus ne sera pas étranger à la politique.

En somme, Sterckx a dû prendre position devant trois faits : la Constitution belge, l'enseignement public, la volonté de sécularisation libérale en matière du temporel du culte.

Pour ce qui est de la Constitution, Sterckx, dès le début, l'a protégée ; il a conservé cette attitude initiale tout au long de sa vie. Il a montré en cette affaire une saine compréhension de son temps ; et c'est avec ardeur qu'il définit sa position aussi bien devant les ultramontains que devant le Saint-Siège, d'abord réticent.

Pour fixer l'attitude de Sterckx devant l'enseignement de l'Etat, durant les trente premières années de la Belgique indépendante, il ne faut pas retenir les divergences de vues entre les évêques ni les discussions quelquefois ardentes entre le Gouvernement et l'épiscopat. C'est dans l'ensemble, la pensée de Sterckx qui l'a emporté sur celles des autres évêques ; c'est sa position qui fut, à cette époque, celle de l'Eglise de Belgique. Il avait conçu un enseignement de l'Etat qui fut respectueux des exigences catholiques. Cette bienveillance vis-à-vis de l'Etat a obtenu pour l'Eglise catholique en Belgique une déférence dont elle avait besoin. Sterckx fut à ce point favorable à l'enseignement de l'Etat qu'il voulut même, pour l'instruction primaire et moyenne, se contenter de lui.

(4) E. HUYTENS, *Discussions du Congrès National de Belgique (1830-1831)*, Bruxelles, 1844, t. I, pp. 525-527.

(5) E. WAGNON (Mgr), *La condition juridique de l'Eglise catholique en Belgique*, Annales de Droit et de Sciences politiques, t. XXIV, nos 1-2, 1964, p. 64.

Le gouvernement libéral, en 1857, veut laïciser en se basant sur la séparation constitutionnelle de l'Eglise et de l'Etat ; Sterckx au contraire, n'admet pas que celle-ci soit complète, et, s'attachant à la majorité catholique du pays, veut garder la situation de 1830, celle où les catholiques avaient apporté au nouvel Etat tout leur concours parce qu'ils croyaient trouver en lui des garanties et une amélioration certaines pour l'Eglise.

Dans l'élaboration des lois sur l'enseignement et dans la défense des droits catholiques, Sterckx a souvent exercé une pression sur les hommes politiques.

Pour ce qui est des partis, il paraît bien net que l'archevêque, dans le souci d'éviter le reproche constant des libéraux contre les empiètements du clergé et pour satisfaire le roi qui repoussait tout parti confessionnel, a tardé très longtemps avant de grouper les hommes politiques.

Quant aux élections, Sterckx n'a pas manqué d'alerter ses ouailles pour qu'elles choisissent de bons représentants. On le lui a reproché quelquefois. Il l'a toujours fait avec mesure. Il faut, pour comprendre l'action de Sterckx en période électorale ne pas oublier que le roi et les ministres ont, diverses fois, même avec l'appui de Rome, incité les évêques à influencer les électeurs (6).

En 1838, l'épiscopat crut devoir intervenir ouvertement contre les francs-maçons. Les évêques, celui de Liège et de Tournai surtout, avaient été émus de la confusion qui existait parmi les catholiques dans le jugement à porter sur les francs-maçons. Ceux-ci prétendaient ne pas être opposés à l'Eglise. Même certains, tout en étant dûment inscrits dans les loges et y occupant des grades élevés, pratiquaient la religion catholique. Or, depuis le siècle précédent, les condamnations pontificales avaient été très explicites. A vrai dire, et Sterckx le reconnaît, ces décisions romaines semblaient oubliées, si jamais elles avaient été bien connues en Belgique. Il est évident que chez beaucoup l'opinion se créait qu'on pouvait être franc-maçon en même temps que catholique.

D'autre part, durant les premières années de l'Indépendance, les loges étendaient de plus en plus leur influence et le Roi semblait les protéger. C'est particulièrement à l'armée que le Roi favorisait le développement de la franc-maçonnerie. Si le souverain essayait d'implanter certaines loges à l'armée, c'était dans le but de soustraire celle-ci à l'influence orangiste.

Les évêques, après de longs échanges de vues, décidèrent d'envoyer aux fidèles une circulaire où ils rappelaient les condamnations romaines et qu'un catholique ne pouvait être franc-maçon. L'archevêque aurait voulu un texte modéré, mais ses suffragants avaient insisté pour que les

(6) A. SIMON, *Le cardinal Sterckx*, Wetteren, 1950, t. I, pp. 610-622.

choses fussent clairement dites. Elles le furent et cela créa beaucoup d'émotion dans le pays (7).

Une formule nouvelle d'action des catholiques était née dans les années 1860. Partout en Europe, les catholiques organisaient des « Congrès ». La Belgique aussi allait voir se tenir le Congrès. Qu'était-ce au juste ? Le Congrès, lisait-on un peu partout, c'est l'alliance des catholiques faisant leurs affaires eux-mêmes.

Là aussi, l'épiscopat allait prendre position. Mgr. Malou, évêque de Bruges, écrivait à de Gerlache, un des organisateurs : « L'assemblée (de Malines) s'interdit toute immixtion dans la sphère politique, toute participation aux affaires d'élections et aux luttes des partis. Je sais bien que des raisons spécieuses vous ont décidés à inscrire cette réserve formelle dans vos statuts, mais je le regrette. C'est d'après moi s'interdire une arme utile et légitime, l'exercice de droits souvent indispensables à la défense des établissements religieux » (8).

Le cardinal Sterckx meurt à Malines le 4 décembre 1867. Il lui fut donné de vivre tout le règne de Léopold I^{er} et de voir Léopold II monter sur le trône.

Une chose rare se produisit. Le cardinal Sterckx n'était pas encore enseveli que Pie IX nomma Mgr. Dechamps archevêque de Malines. Qui était Dechamps. Un rédemptoriste réputé qui avait été nommé évêque de Namur en septembre 1865. Il avait un frère, Adolphe Dechamps, qui fut longtemps député catholique et à deux reprises ministre des affaires étrangères.

Dechamps était une sommité en théologie mais surtout un grand polémiste. C'était un émotif doté d'une très grande faculté d'expression. Il n'a pas craint d'entrer en conflit avec les puissants de ce monde lorsqu'ils paraissaient nuire à l'Eglise de Dieu, attenter à ses droits. Il se dépensera en faveur du pouvoir temporel des papes et élèvera la voix contre la persécution qui sévit en Allemagne.

En 1878 et après, il lutta en Belgique quand éclata la guerre scolaire. En effet, les évêques de Belgique durent combattre un péril grave qui menaçait l'avenir de l'Eglise de Belgique. Frère-Orban était au pouvoir et il avait résolu de supprimer l'influence du clergé catholique dans les écoles.

Les élections de 1878 lui permirent de réaliser ses projets. Les catholiques avaient essuyé une défaite sévère. Divisés sur les principes, peu enclins aux offensives, à peine organisés, ils se laissèrent damer le pion.

(7) A. SIMON, *L'Eglise catholique...*, pp. 70-71.

(8) K. Van ISACKER S.J., « *Werkelijk en wettelijk land* », Antwerpen, 1955, blz. 7.

Fort de sa majorité au parlement, le ministère ne craint pas de formuler son programme anticlérical : « laïciser » l'école primaire et supprimer la représentation près le Saint-Siège.

Il dépose un projet de loi sur l'enseignement primaire. Ce projet de loi entend écarter de l'école l'intervention religieuse obligatoire depuis 1842. Il s'inspire de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. L'autorité civile ne peut souffrir qu'un pouvoir étranger intervienne de droit là où elle crée et dirige des écoles à ses frais.

Les évêques belges ont ouvert le feu par une lettre collective où ils protestent avec une grande énergie contre le projet de loi. Datée du 7 décembre 1878, la lettre des évêques ne peut être publiée que vers la fin du mois en raison des réticences de Mgr. Dumont, évêque de Tournai. Il fallut toute la force de persuasion du nonce Vanutelli pour convaincre le prélat hennuyer.

Léon XIII savait que le ministère nourrissait le projet de supprimer les relations diplomatiques entre le Vatican et la Belgique.

Léon XIII avait à plus d'une reprise fait savoir au gouvernement belge qu'il entendait exercer une action modératrice sur les catholiques de ce pays qui lui tenait particulièrement à cœur.

Sans avoir besoin des avertissements de Frère-Orban, premier ministre et ministre des affaires étrangères, Léon XIII avait clairement fait savoir qu'il désapprouvait les attaques incessantes contre la Constitution belge. Il concevait qu'on voulût l'améliorer mais nullement qu'on voulût la renverser. Il avait dit au baron d'Anethan : « Votre Constitution est un contrat, un pacte loyalement consenti par tous... Je nomme directement les évêques et je gouverne l'Eglise belge sans entraves. Ce sont là des avantages considérables que je n'ai pas dans les pays concordataires ni dans bien d'autres ».

Quand parut une troisième lettre pastorale, le 12 juin 1879, Frère-Orban se rendit auprès du nonce à qui il fit des représentations. La déclaration épiscopale ne se conformait nullement aux conseils de modération du Saint-Siège. Le nonce en convint. Mais il prétendit qu'il avait été surpris par la publication précipitée du dernier mandement.

Frère-Orban irrité, trouvait que le « langage injurieux, violent et provocateur de l'épiscopat était absolument contraire aux intentions du pape ». Il le télégraphia au ministre de Belgique à Rome, le priant d'en aviser le cardinal Nina.

Le Secrétaire d'Etat répondit à Frère-Orban qu'il avait été devancé par les évêques et se prononcerait sur leur déclaration dès qu'il en aurait pris connaissance. Quand il l'eut obtenue et lue « avec attention » il jugea qu'elle était irrépréhensible au point de vue dogmatique. Il ne faisait des réserves que sur la forme, quant à la « vivacité de certaines expressions » due sans

doute à la douleur et à l'irritation, Nina était convaincu que « l'esprit éminemment politique de monsieur Frère-Orban » trouverait le moyen de calmer cette émotion. Il faisait remarquer que l'épiscopat n'avait pas « jeté l'interdit » sur les écoles officielles, mais s'était borné à désapprouver le nouveau système scolaire. Ce qui permettait d'espérer que les évêques useraient de tempéraments dans les instructions pratiques dont ils feraient part aux curés.

Aussi Nina les invita-t-il au nom du pape à « insérer d'une manière ou de l'autre » dans leur avis au clergé, le principe suivant ; « les écoles officielles ne sont pas toutes indistinctement condamnées, mais celles seulement qui, en fait, sont réellement mauvaises, soit à cause des maîtres, soit à cause des livres ou d'autres raisons semblables » Léon XIII désirait que cette partie de l'instruction fut rendue publique.

Dechamps s'opposa à la publication de cette note. Et le Saint-Office lui donna raison. Il ne fallait pas que le public fut au courant des recommandations faites à Nina. Mais ce dernier n'en souhaitait pas moins que l'épiscopat belge fit honneur à sa requête quant au principe à énoncer dans les instructions pratiques au clergé. Il tenait aux formules lénitives.

Les Instructions pratiques à l'usage des confesseurs parurent le 1^{er} septembre 1879. Elles interdisent aux parents d'envoyer leurs enfants aux écoles de l'Etat et aux instituteurs d'y enseigner sous peine de se voir refuser l'absolution. Elles n'excluent pas toutefois les cas d'espèce où l'Ordinaire du lieu et les curés pourront accorder des dispenses.

Les chefs du parti catholique ont admirablement organisé la résistance. Des comités scolaires surgissent partout. Les écoles libres poussent comme des champignons. Le clergé a galvanisé les catholiques. Instituteurs et institutrices passent aux écoles libres.

Cependant, tous n'ont pas l'héroïsme de renoncer aux avantages pécuniaires que l'Etat procure. Mais en 1884, un tiers du personnel enseignant aura donné sa démission dans les établissements de l'Etat.

Léon XIII fit une déclaration. Elle engageait l'archevêque et les évêques à continuer le bon combat, « à travailler avec intelligence et zèle, comme vous l'avez fait jusqu'ici... »

En vue de l'obtenir et de justifier son action, l'archevêque avait envoyé à Rome l'inspecteur des écoles catholiques de son diocèse, le chanoine Claessens. Lui-même fatigué, Dechamps, n'avait pas pu faire le voyage.

Le chanoine Claessens remit au pape l'argent recueilli pour le denier de Saint-Pierre. Léon XIII craignait un peu que ce beau don ne desservît la cause de l'Eglise belge qui avait tant à dépenser.

Claessens lui révéla que les catholiques avaient déjà plus de trente millions de francs pour leurs écoles. Léon XIII reprit : « Bien, mais si ces millions étaient consacrés aux élections prochaines, ce serait mieux

encore ; car avoir une chambre conservatrice est une plus grande nécessité que les écoles pour le moment. Dites-moi, monsieur le chanoine, espère-t-on réussir aux élections ? »

Le bon chanoine n'aurait pu l'assurer. Deschamps en dira un mot au pape : « Votre Sainteté semble craindre que l'argent dépensé pour les écoles ne manque aux élections. Mais Votre Sainteté doit être pleinement rassurée à cet égard. Jamais l'argent ne manque ni ne manquera à l'époque des élections. Ce qui va rendre les élections difficiles, ce qui peut les rendre contraires, ce sont les dernières modifications faites aux lois électorales par la majorité de la gauche. Celle-ci n'a pas honte de saisir le moment où elle a cette pauvre majorité, pour arracher le droit électoral à une foule de fermiers catholiques, à un très grand nombre d'ecclésiastiques, pour l'attribuer à une foule d'ennemis et de gens de rien, au moyen de patentes dont un grand nombre repose sur des déclarations mensongères. Là est le danger. Mais les catholiques garderont la tête haute. Quoi qu'il arrive actuellement, leur foi et leur énergie finiront par les sauver. Jamais les questions n'ont été plus claires, et la ruse, l'hypocrisie, les mensonges de Frère-Orban ne parviendront à les embrouiller ».

Dechamps ne fut pas tendre pour les ministres libéraux de l'époque. A son sens, les ministres belges ne voulaient pas moins de mal à l'Eglise que ceux de la république française. « Ce sont des francs-maçons et aussi des libéraux despotiques, des réactionnaires contre la liberté de l'Eglise. Ce qu'ils ne peuvent encore faire législativement, ils le font le plus possible administrativement, interprétant les lois à leur façon ».

Une description de la franc-maçonnerie par le cardinal Dechamps est aussi très significative. La franc-maçonnerie (le bras de la révolte contre Dieu et l'Eglise) a-t-il écrit, n'a pas de principes. Ses prétendus principes se réduisent aux négations qui sont de mode. Les modes changent, et, avec elles, les négations des loges et de tous ceux qui subissent leur influence. Hier, déistes, elles seront demain, ou sont déjà aujourd'hui athées et matérialistes. La liberté de penser, la liberté absolue de conscience, n'est pas une doctrine ; c'est la déclaration de guerre à toute règle doctrinale ; c'est la revendication de penser comme on veut. C'est la formule même de l'absurde car la vérité oblige l'intelligence. L'intelligence ne fait pas la vérité : l'œil ne fait pas la lumière. Au lieu de penser comme il veut, l'homme doit penser comme il faut (9).

Dechamps avait prévu la rupture des relations diplomatiques avec le Saint-Siège. Il avait fait une démarche auprès du Roi. Léopold II assura

(9) M. BECQUÉ, *Le cardinal Dechamps*, Bibliotheca Alphoniana, Louvain, 1966, t. II, pp. 322-361.

qu'il adhérerait aux sentiments des évêques, mais qu'il ne pouvait pas grand-chose.

La rupture avec le Vatican se produisit en 1880. On l'a vu, depuis 1879 Frère-Orban avait déjà tenté d'obtenir de Léon XIII qu'il désavoue les évêques de Belgique ou qu'il les incitât à la modération. Il avait fait sentir qu'il irait jusqu'à rompre les relations diplomatiques avec le Saint-Siège. Le pape, en fait, n'a pas suivi : il se contenta de faire parvenir des instructions secrètes aux évêques, dans lesquelles il approuvait les mesures prises en les incitant à la modération dans l'application des sanctions, par exemple en accordant des dispenses individuelles. Le 5 juin 1880, le gouvernement rompit les relations diplomatiques avec le Vatican.

Le gouvernement prit alors un certain nombre de mesures contre le clergé : on retint les traitements des coadjuteurs, des professeurs de séminaires, les honoraires des chanoines et d'un certain nombre de vicaires ; les séminaristes ne furent plus dispensés du service militaire ; l'accroissement du culte fut interrompu ; les comptes des fabriques d'église furent soigneusement examinés ; Bara, qui se mit personnellement à s'occuper du format et du poids des cierges fut appelé « frère sacristain » par l'opposition catholique (10).

Le cardinal Dechamps meurt le 29 décembre 1883. Rome désigne Mgr. Goossens, évêque de Namur, pour lui succéder. Les élections de 1884 étaient proches. Dans son premier mandement, il demanda à tous les catholiques de se rallier à la Constitution : ce qui mit fin aux dernières résistances ultramontaines. Les catholiques lui sont en partie redevables de leur succès électoral de 1884.

En 1881, alors qu'il n'était encore que le vicaire général du cardinal Dechamps, Mgr. Goossens fut envoyé à Rome alors que les catholiques libéraux et ultramontains divisaient la droite parlementaire. Il fit connaître au pape les dangereuses répercussions politiques de cette division ; il contribua ainsi à convaincre le Saint-Siège de l'opportunité d'un parti catholique unitaire.

Goossens n'était pas opposé à la promotion politique de la classe ouvrière et il prit position en faveur du vote plural. Il s'attacha d'autant plus aux classes laborieuses qu'il croyait devoir les arracher au socialisme (11).

En 1885, en prévision du congrès de l'Union, Goossens envoya au bureau la note suivante : Sa Sainteté désirant que l'on évite toute question

(10) Th. LUYKX, *Politieke geschiedenis van België*, Elsevier, Brussel-Amsterdam, 1964, p. 185.

(11) A. SIMON, *Goossens in Biographie Nationale*, Académie Royale de Belgique, Bruylant, Bruxelles, 1962, t. 31, supplément t. 3, col. 411-415.

irritante (et notamment la question des cimetières, du moins pour le moment), il serait prudent de glisser légèrement sur cette question lors de votre prochaine réunion. En tout état de choses, il faut éviter que la discussion puisse devenir un embarras pour le gouvernement. Il convient même que l'on affirme à cette occasion la confiance dans nos ministres (12).

En se prononçant très tôt en faveur du syndicalisme et de l'autonomie politique des ouvriers, Goossens savait qu'il rompait avec le côté traditionnel, conservateur et bourgeois du parti catholique, mais c'est ce qu'il voulait précisément : il ne croyait plus en la suprématie de la bourgeoisie. Woeste lui écrivait le 10 janvier 1894 : « Votre Eminence est notre adversaire sur le terrain politique. Elle nous autorisera de la combattre à notre tour et de rendre public les efforts qu'elle déploie pour une affaire politique ».

Woeste, infatigable, fit encore des doléances à Goossens : « Certains prêtres sont impliqués dans la création de nouveaux partis. Je demande à Leurs Grandeurs les Evêques s'il ne serait pas opportun de mettre fin à cet état de choses et d'interdire toute tentative de scission ». La réponse de Goossens fut réservée. Il fit savoir à Woeste que la préservation de l'unité dépendrait essentiellement de la place qu'on accorderait aux associations ouvrières lors de la désignation des candidats aux élections. Toutefois, le cardinal ajoutait que Woeste pouvait compter sur la collaboration du clergé (13).

En 1895, Goossens fit des difficultés à Mgr. Mercier, alors président de l'Institut supérieur de Philosophie à Louvain. Ce dernier, afin de réaliser son programme scientifique, avait, sans passer par le recteur, sollicité un subside à la députation permanente du Brabant. Le cardinal fut mis au courant de la démarche de Mercier par le député permanent Hap qui avait ses entrées à l'archevêché (14).

A la même époque, Mgr. Stillemans, évêque de Gand de 1889 à 1916, avait une seule préoccupation comme beaucoup de catholiques de son temps, c'était d'enlever les ouvriers à l'emprise du socialisme. Et c'est pourquoi, il encouragea vivement Arthur Verhaegen pour que se constituât une « Ligue antisocialiste ».

La question se posa de savoir si le seul moyen de faire droit aux revendications ouvrières n'était pas la création d'un mouvement catholique démocratique.

La réponse fut nette : « On demande s'il doit y avoir deux partis catholiques en Belgique ? Non, il y en a un seul où tous les membres sont d'ac-

(12) K. Van ISACKER S.J., *Werkelijk en Wettelijk land*, p. 284, n° 80.

(13) K. Van ISACKER S.J., *Het Daensisme*, Antwerpen, 1965, pp. 34-35.

(14) A. SIMON, *Position philosophique du cardinal Mercier, esquisse psychologique*, Académie Royale de Belgique, 1962, Mémoires, t. LVI, fascicule 1, pp. 108-111.

cord pour la défense des grands intérêts religieux et nationaux et où il y aura place non seulement pour les bourgeois, mais aussi pour les ouvriers ».

Stillemans était cependant convaincu avec l'évêque Doutreloux et le cardinal Goossens, que, dans ce parti unitaire, les délégués des associations ouvrières devaient avoir, entre autres sur les listes électorales, une place équitable.

Or, dans le diocèse de Gand, comme à Liège d'ailleurs, plusieurs croyaient que la lourde incidence bourgeoise empêchait la fédération des cercles catholiques de donner, dans le parti catholique, les satisfactions réclamées par la classe ouvrière. A Alost, entre autres, fief électoral de Woeste, l'abbé Daens jugeait que pour « opposer une digue aux progrès redoutables du socialisme, il fallait créer un parti autonome, le Christen Volkspartij ».

Stillemans hésita : la sincérité de Daens était réelle, l'audience qu'il recueillait enthousiaste, son but rejoignait en somme celui de l'évêque dans sa lutte contre le socialisme. Temporisateur, pacifique et modérateur, Stillemans espérait un accord : il y poussait ; l'action de l'abbé Daens et son succès ouvriraient peut-être les yeux des conservateurs. Mais, devant les méthodes assez violentes et les intempérances de langage de Daens, Stillemans, alerté sans cesse par Woeste, le Roi, le nonce et même le Saint-Siège, crut devoir exiger de l'abbé Daens qu'il abandonnât son action politique ; il l'accabla finalement des plus dures sanctions ecclésiastiques. La marche de la démocratie chrétienne s'en trouva ralentie (15).

C'est le R.P. Rutten O.P. qui paraît avoir présenté le meilleur exposé de la philosophie et de l'organisation du syndicalisme chrétien, dans une conférence donnée à Paris en 1907, sous le titre de « Syndicat ouvrier anti-socialiste ». En voici quelques passages caractéristiques. Les œuvres charitables et les œuvres patronales ne sont pas parvenues, ne parviennent pas et ne parviendront jamais, dans nos grands centres industriels à éloigner les ouvriers des groupements syndicaux socialistes. Nous en avons, en Belgique, des preuves innombrables. Il faut donc, avons-nous immédiatement conclu, non pas dédaigner ou supprimer les œuvres anciennes, mais les compléter par une forte organisation professionnelle chrétienne et anti-socialiste. Nous inscrivons dans nos statuts et nous exigeons de tous nos membres le respect de trois grandes bases de l'organisation sociale, qui sont : la religion, la propriété et la famille. Plus loin, l'orateur ajoute que le mouvement est résolument antisocialiste, il trouve absurde et inique, presque criminel, le principe de la lutte des classes. Il insiste aussi sur le caractère modéré des syndicats chrétiens qui cherchent à aplanir les con-

(15) A. SIMON, *Stillemans in Biographie Nationale, op. cit.*, col. 671-674.

flits, par les négociations, tandis que les syndicats socialistes cherchent à les attiser (16).

Cinquante ans plus tard, le cardinal van Roey faisait les mêmes constatations. Le 10 mai 1955, à la réunion annuelle des doyens de l'archidiocèse, il déclarait : « Malheureusement, un grand nombre d'ouvriers sont inscrits auprès d'organismes socialistes (syndicats, mutualités, etc.) et reçoivent un enseignement de doctrines erronées aux réunions auxquelles ils assistent et dans les journaux qu'ils lisent (Le Peuple, Volksgazet, Vooruit et autres). En adhérant à cette idéologie, puissent ces ouvriers ne pas s'écarter de l'Eglise ni perdre la foi chrétienne, puissent-ils ne pas entendre les calomnies, les mensonges, les injures contre l'Eglise, les Evêques, le clergé ainsi que contre les œuvres et les institutions catholiques. Ces derniers temps en particulier, l'hostilité des socialistes à la religion catholique s'est manifestée véhémentement et systématiquement. Afin de contrer ces influences par trop pernicieuses, les prêtres devront promouvoir de tout cœur les œuvres sociales catholiques et veiller à y amener de nouveaux membres. En ce qui concerne ceux qui ont déjà adhéré au socialisme, il faudra examiner, éventuellement dans les conférences ecclésiastiques, le moyen de les détacher du socialisme, soit par contact individuel, soit par personne interposée, par exemple la prestigieuse Légion de Marie » (17).

Au cardinal Goossens succéda le 7 février 1906 Mgr. Mercier. Woeste a raconté les circonstances dans lesquelles cette nomination se fit. A peine le cardinal Goossens eût-il rendu le dernier soupir, écrit Woeste, je reçus la visite d'un prélat distingué du diocèse de Malines. Il venait me prier de ne négliger aucune démarche pour obtenir la nomination de Mgr. Mercier au siège archiépiscopal ; Mgr. Mercier, disait-il, est incomparable dans la formation des prêtres. Les efforts furent faits. Les vicaires généraux de Malines avaient immédiatement marqué leur préférence en désignant Mgr Mercier pour prononcer l'oraison funèbre du cardinal Goossens. Le nonce était Mgr Vico ; ouvert à toutes suggestions heureuses, prompt à les écouter, il ne dissimula pas son bon vouloir. Le roi Léopold II de son côté, très désireux d'être agréable aux catholiques, fut rapidement conquis, et c'est ainsi que Mgr Mercier, escorté des sympathies de tous, fut investi de la plus haute dignité de l'Eglise belge ; il ne tarda pas à être revêtu de la pourpre romaine (18).

(16) B.S. CHLEPNER, *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, Institut de Sociologie Solvay, Bruxelles, 1956, p. 118, no 1.

(17) J.E. van ROEY (card.), *Au Service de l'Eglise*, t. IX, p. 26, Congregatio DD Decanorum, XIV, De Socialismo apud operarios.

(18) C. WOESTE, *Ecrits de Combat*, Bruxelles, 1921, p. 599.

Pour Mercier, l'amour de la patrie n'est pas seulement un sentiment, c'est une vertu et un devoir ; c'en est même un des plus nobles qui s'apparente à la piété : la patrie est sacrée.

Il partage, avant la guerre 1914-1918, la conviction de ses collègues de l'épiscopat qui voyaient dans le parti catholique comme une extension, sur le terrain parlementaire, de l'action apostolique de l'Eglise ; mais dès la fin de 1915, il crut malgré l'avis de certains de ses suffragants, de Woeste à Bruxelles, et de Helleputte au Havre que le bien de la Nation exigeait la représentation des divers partis au sein du gouvernement.

Quant au suffrage universel, il en écrivait à Broqueville, en décembre 1916 : « Je ne sais si vous pensez concéder le suffrage universel après la guerre. J'en ai grand peur. La classe ouvrière est aigrie... Je crois qu'une élection dans l'état mental et moral de la classe ouvrière donnerait à l'heure présente une forte représentation socialiste. Il faudra tout au moins laisser l'ouvrier se ressaisir pendant quelques années ». En principe Mercier n'est donc pas opposé au suffrage universel ; mais sa préoccupation de maintenir la majorité parlementaire catholique l'emporte.

L'attention de Mercier se portait évidemment sur d'autres terrains de la vie politique ; il s'en occupait alors soit, comme il le disait, parce qu'il s'agissait de « choses patriotiques » et qu'il avait le droit et le devoir de s'y intéresser comme tout autre citoyen, soit parce que telle ou telle loi envisagée pouvait avoir des incidences sur la vie religieuse.

Au lendemain de la première guerre mondiale, pour Mercier, il y a deux dangers intérieurs : les extrémistes flamands et le socialisme révolutionnaire. Les premiers lui paraissent d'autant plus dangereux que le clergé flamand est fortement entamé. Au lendemain de la mort du cardinal, Beyens écrivait au Secrétaire d'Etat que la génération cléricale du moment était perdue pour la patrie ; le seul espoir résidait dans l'éducation patriotique qu'on donnerait dans les séminaires à la génération suivante. C'était la suite des confidences de Mercier. Celui-ci lutte de toutes ses forces contre toutes les formes de séparatisme.

Le second danger lui paraît être la révolution communiste : il croit que le parti ouvrier belge y prépare inconsciemment. Ce qui le rend d'autant plus défiant lors des participations socialistes au gouvernement.

La prise de position de Mercier dans la question flamande fut et reste une des plus discutées de sa carrière ; elle lui a suscité des rancunes vivaces et des humiliations publiques : il fut hué au sortir de sa cathédrale en 1921 et certains journaux flamands, même catholiques, ne lui ménageaient pas leurs vifs reproches.

Diverses causes expliquent son attitude : sa sensibilité wallonne et son éducation latine, certains principes universitaires, son attachement à une patrie unitaire, sa volonté de soustraire son clergé flamand à une action

politique nuisible aux préoccupations surnaturelles de l'apostolat sacerdotal.

Le sens de l'unité de la patrie s'était singulièrement renforcé en lui devant les trahisons effectives du temps de guerre et leur souvenir entretenait en lui une appréhension continuelle du déchirement de la Belgique.

Enfin, l'attitude clérico-politique du clergé flamand s'affirmait précisément au moment où Mercier, à la suite de sa propre évolution religieuse, se convainquait de plus en plus que la seule préoccupation sacerdotale devait être apostolique (19).

Les positions prises par Mercier vis-à-vis de la question flamande furent rappelées en 1966 à l'occasion de l'action visant à flamandiser complètement l'université catholique de Louvain. Un des plus réputés penseurs de la cause flamande n'hésitait pas à reproduire cet extrait des Instructions aux directeurs et aux professeurs des collèges libres d'humanité : « L'enseignement universitaire, dans la mesure où il initie le jeune homme à une action générale sur la société, doit, en Belgique, être donné en français. Le flamand y prend une place circonscrite par les exigences professionnelles et par notre intérêt patriotique à favoriser la littérature de la moitié de la population belge. Le juge, l'avocat, l'ingénieur agricole doivent apprendre la langue de leurs clients et de leurs subordonnés. Certains perfectionnements peuvent être apportés encore sans doute, à l'enseignement professionnel des universités, mais ils garderont un caractère secondaire. Les Flamands qui voudraient flandriciser une université belge n'ont pas assez réfléchi au rôle supérieur auquel doit prétendre une université. Si leurs revendications étaient accueillies, la race (sic) flamande serait, du coup, réduite à des conditions d'infériorité dans la concurrence universelle. Ceux qui réclament une université catholique flamande, demandent aux catholiques belges, inutilement et dangereusement, l'impossible. Les ressources de la charité, si abondantes soient-elles, ne nous permettent pas d'alimenter deux universités. La division de nos forces intellectuelles ne peut être, au double point de vue catholique et patriotique que désastreuse. Les raisons qui nous font repousser l'idée d'une université flamande en Belgique, nous engagent aussi à nous opposer à l'introduction du flamand comme langue unique ou principale dans l'enseignement des humanités » (20).

Il faut le dire sans ambages, écrivait le regretté Mgr Simon, Mercier a fait de la politique. Il a cru devoir le faire parce que, d'après lui, le patriotisme oblige les citoyens, tous les citoyens et donc également les

(19) A. SIMON, *Le cardinal Mercier*, Bruxelles, 1960, pp. 115-164.

(20) M. van HAEGENDOREN, *De ziekte aan de Dijle*, Uitg. Van In, Lier, 1966, pp. 19-20.

évêques au bien de la Cité, à servir les intérêts de l'Etat, qui sont ceux du bien commun.

Il s'en est d'autant plus occupé que son devoir d'apostolat l'engageait à vouloir le plus possible christianiser la société civile (21).

Le cardinal Mercier, auréolé d'une gloire internationale, est mort à Bruxelles le 23 janvier 1926. Des leaders politiques flamands s'occupèrent, avec la réserve qui s'imposait, de sa succession. Le premier ministre Pouillet fut chargé de contacter la nonce. Les parlementaires catholiques flamands, consultés au sujet de cette affaire, étaient unanimement d'avis que dans l'archidiocèse — ainsi que dans tout le pays flamand — la désignation de Mgr van Roey comme archevêque serait accueillie favorablement, tant par les prêtres que les laïcs. C'est ainsi que Mgr van Roey fut nommé archevêque de Malines par un bref du 12 mars 1926 (22).

Le 17 novembre 1927, Mgr van Roey fait un exposé aux supérieurs des petits séminaires et aux directeurs des collèges et instituts archiépiscopaux. Après avoir donné des directives relatives à la vie spirituelle des prêtres attachés à l'enseignement, le cardinal poursuivait : « J'ai dit que l'idéal catholique doit être l'idéal de la jeunesse. A ce point de vue, vous le savez, il existe en pays flamand un réel danger : je veux dire le « nationalisme flamand », qui a malheureusement encore de l'emprise sur une partie de la jeunesse intellectuelle, bien que tout démontre l'affaiblissement graduel de son influence. Je n'insiste pas sur son programme politique, qui vise à la destruction de la Belgique : België kapot. Il saute aux yeux, pour ceux qui ne sont pas complètement aveugles, que ni le pays ni l'étranger ne permettront sa réalisation. Rêveries sans issue pratique, on pourrait les laisser mourir de leur propre impuissance, si elles n'étaient souvent appuyées de principes et revêtues de théories indéfendables » (23).

Au cours des mois d'août et septembre 1931, van Roey fit aux prêtres de l'archidiocèse en retraite à Malines une conférence relative à la mission apostolique du prêtre. Le cardinal posait la question : Est-ce à dire que les catholiques doivent se tenir à l'écart de la politique ? Evidemment non. Notre Saint-Père Pie XI écrivait récemment : « S'il arrive parfois que l'agitation des affaires politiques atteint de quelque manière la religion et la morale catholique, il appartient à l'Action catholique de mettre en mouvement sa force et son influence, pour que tous les catholiques d'un commun accord, laissant de côté les vues particulières des partis, aient

(21) A. SIMON, *Le cardinal Mercier et la politique*, Res Publica, vol. VI, 1964, n° 2, p. 122.

(22) Ph. Van ISACKER, *Tussen Staat en Volk*, Nagelaten Memoires, Antwerpen, 1953, pp. 78-79.

(23) van ROEY (card.), *Au Service de l'Eglise*, Brepols, Turnhout, 1939, t. III, pp. 16-17.

uniquement devant les yeux les intérêts de l'Eglise et des âmes et travaillent à les promouvoir. »

Or, poursuivait Mgr van Roey, dans notre pays malheureusement, comme le démontre notre histoire même, depuis les luttes religieuses du XVI^e et du XVII^e siècle, en passant par le césarisme oppresseur du XVIII^e siècle et le libéralisme anti-catholique du XIX^e siècle, la politique est intimement liée à la sauvegarde des droits sacrés et des libertés essentielles de l'Eglise et des âmes. C'est notre parti catholique traditionnel seul qui prend et assure sur le terrain politique la défense de nos intérêts suprêmes : sans lui, nous aurions à redouter, comme en d'autres pays où l'organisation politique des catholiques fait défaut, les pires catastrophes. En vertu du principe énoncé par Sa Sainteté, il importe donc que tous les hommes de bien soutiennent ce parti et le rendent fort et invincible.

Mais il ne faut pas que les prêtres, les ministres du Christ, se mêlent de faire de l'action politique ; ils doivent laisser celle-ci aux laïques dévoués et s'occuper de l'apostolat proprement dit, qui vise à sauver les âmes (24).

Dans son mandement de carême du 15 février 1935, Mgr van Roey émet des considérations optimistes sur l'Eglise catholique.

Ils se trompent gravement, écrit-il, ceux qui jugent la situation de la religion catholique en notre pays d'après les chiffres électoraux des partis politiques : ils ont le tort de confondre Eglise catholique et parti catholique. Voulant vous parler de l'Eglise catholique, nous sentons le besoin d'écarter dès le début, cette regrettable confusion, qui règne en beaucoup d'esprits et crée des malentendus et des préjugés néfastes.

Sans doute, le parti catholique, dont l'organisation fut rendue nécessaire par l'évolution historique de la politique en nos provinces, a rendu d'incalculables services à la cause de la religion ; il a empêché ou redressé bien des atteintes à la liberté de conscience et aux droits essentiels de l'Eglise : ce fut sa raison d'être dans le passé et c'est encore sa raison d'être à présent. Il serait insensé, comme les catholiques l'ont fait trop souvent en d'autres pays où ils paient cher cette négligence, de laisser les adversaires de la foi chrétienne disposer arbitrairement des moyens que confère le Pouvoir pour brimer nos droits et vinculer nos libertés religieuses. Tous ceux qui ont à cœur la sauvegarde des valeurs spirituelles, doivent continuer par conséquent à former, sur le terrain politique, un parti compact, bien organisé et fortement discipliné, capable de servir au besoin de rempart inexpugnable. Nous croyons devoir le dire en toute franchise, spécialement à l'adresse de certains milieux de jeunes catholiques, qui ne tiennent pas toujours compte des contingences et prennent leurs rêves pour des réalités.

(24) van ROEY (card.), *op. cit.*, t. I, p. 273.

Mais cependant le parti catholique belge ne peut être identifié avec l'Église catholique ; il n'en est même pas une émanation ; dans son activité politique, il ne dépend d'elle en aucune façon ; il constitue librement son programme économique, financier, militaire ; aucune profession de foi n'est exigée pour en faire partie. L'Église, elle, s'occupe d'intérêts tout autres ; elle s'adresse aux âmes ; elle s'efforce de leur montrer et de leur frayer le chemin du salut. Il est facile de s'apercevoir que le champ d'action qui s'ouvre à sa sollicitude n'a rien de commun avec le champ clos des luttes politiques (25).

Les années trente avaient vu surgir un jeune tribun qui allait fortement remuer la vie politique belge : Léon Degrelle. Ce fut le Rexisme qui parut emprunter à Hitler ses procédés spectaculaires et sa propagande de masse. Il accumula les griefs et les dénonciations, cherchant à faire retomber les fautes individuelles sur les institutions et organisant une vaste exploitation du scandale.

Une grande partie de la jeunesse catholique s'embrigada derrière lui (26).

L'œuvre de salut public entreprise par Léon Degrelle séduisit une partie du clergé. Aussi, le 20 novembre 1935, les évêques de Belgique publient un décret concernant le Rexisme : « Considérant que Rex est devenu un groupement purement politique ; considérant que ce groupement poursuit son but par des procédés qui ne peuvent se justifier ; considérant enfin qu'il déploie son activité en dehors des cadres du parti catholique et en méconnaissant toute discipline, Nous ordonnons ce qui suit :

1. Il est interdit aux prêtres et aux religieux d'assister à des meetings ou à toutes autres assemblées rexistes, et de collaborer aux journaux rexistes.

2. Nous demandons que le journal Rex ne soit pas vendu aux portes des églises. Nous prions M.M. les Curés et les Recteurs d'église, de veiller, autant que possible, à ce que cette mesure soit observée.

3. Les supérieurs des établissements d'enseignement, de jeunes gens et de jeunes filles, employeront tous les moyens nécessaires pour que leurs élèves restent étrangers à l'agitation rexiste » (27).

Un an plus tard, le 25 décembre 1936, les évêques estiment opportun d'adresser au clergé et aux fidèles une lettre pastorale intitulée : Directives au sujet du communisme et de certains courants d'idées en Belgique.

(25) van ROEY (card.), *op. cit.*, t. II, pp. 50-52.

(26) P. HYMANS, *Mémoires*, Institut de Sociologie Solvay, Bruxelles, 1968, t. II, p. 748.

(27) van ROEY (card.), *op. cit.*, t. III, p. 124.

On y lit : On parle beaucoup à présent de la « réforme de l'Etat ». Il ne nous appartient pas, en tant que chefs spirituels, d'indiquer ou de critiquer les modifications à introduire éventuellement dans l'organisation du gouvernement du pays... Mais notre mission épiscopale nous autorise sans contester et nous oblige à prémunir les consciences catholiques contre telle réforme ou tel bouleversement dans la vie publique, que nous estimons nuisible au bien des âmes et à l'action de l'Eglise, dans les circonstances concrètes où nous vivons en Belgique.

Aussi, nous désapprouvons formellement les tendances à l'une ou l'autre forme de régime totalitaire ou dictatorial. Nous n'attendons rien de bon pour l'Eglise catholique en notre pays d'un « Etat totalitaire », qui supprimerait nos droits constitutionnels, même s'il commençait par promettre la liberté religieuse. Nous voulons le maintien d'un sain « régime de liberté », qui assure aux catholiques, au même titre et dans la même mesure qu'à tous les citoyens respectueux des lois et de l'ordre public, l'usage de leurs libertés et de leurs droits essentiels, avec la possibilité de les défendre et de les reconquérir par les moyens légaux s'ils venaient un jour à être menacés ou violés (28).

En mars 1937, Rex veut porter un grand coup et tenter de s'emparer du Pouvoir par des voies légales. Il a recours au mécanisme de l'élection partielle. Un député bruxellois rexiste et tous ses suppléants démissionnent. Un siège est vacant à la Chambre. Léon Degrelle sera le candidat de son parti. Les partis traditionnels décident de faire front commun. Devant le Parlement, M. Paul van Zeeland, chef du Gouvernement, annonce qu'il se présente, candidat unique des trois partis, contre Léon Degrelle.

La campagne électorale fait rage. Arrive la semaine qui précède les élections et qui verra le coup de théâtre.

Degrelle avait tenu à assurer ses arrières, les derniers jours. Il avait dépêché à Malines un de ses députés pour être bien sûr que tout se trouvait en ordre et qu'aucune mauvaise surprise n'était à redouter. Le député fut reçu longtemps — c'était le mercredi — par Mgr Leclef (alors chanoine), secrétaire du cardinal van Roey. L'entrevue fut cordiale, le délégué de Degrelle obtint des apaisements complets et rentra les transmettre aussitôt au chef de Rex (29).

Selon certains, le cardinal van Roey polit un texte qu'il rendra public le 9 avril et qui reste l'exemple le plus caractéristique de ce qu'on appelle en Belgique « le coup de crosse de Malines » (30).

(28) *Ibid.*, t. II, pp. 182-184.

(29) L. NARVAEZ, duchesse de Valence. *Degrelle m'a dit...*, Les grands documents de l'histoire, Paris, 1961, p. 288.

(30) R. PFEIFFER et J. LADRIERE, *L'aventure rexiste*, Bruxelles, 1966, pp. 116-117.

Selon la duchesse de Valence, dépositaire des confidences de Léon Degrelle, un membre du gouvernement van Zeeland, le ministre du Bus de Warnaffe, se précipita à Malines chez le Cardinal. Il le harcela tant et si bien que le cardinal accorda de signer quelques lignes dans lesquelles, non seulement il prenait parti dans l'élection contre Léon Degrelle, mais interdisait même, en conscience, aux catholiques, de s'abstenir, comme la plupart d'entre eux étaient bien décidés à le faire (31).

Que s'est-il passé en réalité ? Fort des assurances rapportées de Malines par son émissaire, Degrelle, s'adressant au public du palais des Sports de Bruxelles, au soir de ce mercredi 7 avril 1937 s'écrie : « Malines a-t-il parlé de nous ? Non. Parlera-t-il ? Non... »

Le cardinal van Roey était en tournée de confirmation. Dans une des paroisses qu'il visita, il apprit ce que Degrelle avait dit. On alla même jusqu'à lui montrer un journal. Rentré à Malines, van Roey prit place à son bureau, nous tenons les détails d'un évêque encore en vie, et d'un seul jet de plume rédigea le communiqué suivant destiné à la presse (les guillemets sont du cardinal) :

D'après un journal bruxellois et d'après des témoignages dignes de foi, M. Degrelle a déclaré dans le discours qu'il a prononcé, mercredi soir, au Palais des Sports, sur « Rex et Malines » : « Une autorité, une seule, peut dire si Rex est dans le vrai chemin : Malines. Malines a-t-il parlé ? Non. Parlera-t-il ? Non, parce qu'il a son apaisement au sujet de Rex et qu'il laissera les électeurs catholiques voter comme ils l'entendent. S'il y avait eu le moindre doute à notre sujet, l'archevêque eût parlé. Parce que notre cas est clair, il laisse toute liberté aux catholiques. » Dans le même discours, M. Degrelle a déclaré, en outre, « qu'il n'y a pas eu de conflit entre Malines et Rex, et que celui-ci n'a pas été condamné à la Noël, par la lettre des évêques qui ne le nommaient pas. »

Nous avions espéré, poursuivait van Roey, ne pas devoir intervenir publiquement au sujet de l'élection du 11 avril, puisque le devoir de l'électeur catholique découle nettement de la Lettre Pastorale de Noël (32).

Mais comme nous sommes mis directement en cause et que notre silence est interprété comme une approbation, il nous est impossible de ne pas parler. Nous déclarons donc :

1° Que la Lettre collective de l'Épiscopat belge en plusieurs de ses passages, vise formellement Rex et qu'elle condamne ses méthodes et ses principes fondamentaux.

(31) L. NARVAEZ, *op. cit.*, p. 289.

(32) On a pu lire plus haut des extraits de cette lettre collective des évêques de Belgique dont la référence est donnée sous la note (28).

2° Que, loin d'avoir nos apaisements au sujet de Rex, nous sommes convaincu qu'il constitue un danger pour le pays et l'Eglise.

Par conséquent, le devoir de tout catholique loyal, dans l'élection du 11 avril, est clair, et toute abstention doit être réprouvée (33).

Tous les observateurs sont d'accord pour dire que cette déclaration de van Roey, diffusée par toute la presse, modifia complètement le visage de la campagne électorale et redonna espoir à tous les adversaires de Léon Degrelle. Un ministre d'Etat socialiste ira jusqu'à dire que c'est la seule immixtion d'un membre du clergé dans la politique qu'il aura admise sans réserves.

Tout au long de son épiscopat, le cardinal van Roey prit position avant les élections et en faveur de l'enseignement catholique. Dans la biographie de ce grand prélat que nous préparons, nous mettrons en relief le rôle extrêmement important qu'il ne cessa de jouer dans la vie politique de la Belgique. Nous ne faisons qu'esquisser ici telle ou telle attitude caractéristique.

Le 25 avril 1951, van Roey célébrait le vingt-cinquième anniversaire de son sacre épiscopal. Au lunch offert au grand séminaire, de hautes personnalités prirent la parole. La Belgique était gérée par un gouvernement catholique homogène ayant à sa tête M. Pholien. Répondant au discours de ce dernier, van Roey dit : « En vous répondant, je n'entends pas aborder le domaine politique. Pendant les vingt-cinq années de mon épiscopat, je me suis fait une règle de ne pas m'occuper des affaires de l'Etat, et je crois pouvoir déclarer que je n'ai jamais été en conflit avec aucun des nombreux gouvernements qui se sont succédés pendant ce temps. Mais il m'est évidemment permis de dire que je préfère voir des amis tenir les rênes du pouvoir plutôt que des adversaires, des hommes qui respectent l'Eglise catholique, ses droits et ses représentants, plutôt que des gens qui la considèrent comme une institution ennemie et dangereuse, qu'il faut brimer sournoisement, si pas ouvertement combattre. Vous ne rougissez pas de vos convictions chrétiennes, comme si elles amoindrissaient un homme politique ; vous vous faites un honneur de les professer, même dans la vie publique. Je vous félicite de cette attitude, aussi digne que courageuse, et j'adresse le même compliment à tous nos amis catholiques qui accordent à votre ministère et continueront, je l'espère, à lui accorder leur appui unanime. Je souhaite longue vie à votre gouvernement, nonobstant les embûches et les attaques quotidiennes qui sont, paraît-il, l'inévitable partage de tout gouvernement » (34).

(33) van ROEY (card.), *op. cit.*, t. III, p. 126.

(34) van ROEY (card.), *op. cit.*, t. VIII, p. 446.

Ainsi, tel Monsieur Jourdain, van Roey faisait de la politique sans le savoir.

En décembre 1960, lors de la grande grève qui opposa le monde ouvrier au gouvernement de M. Eyskens, van Roey fit un matin tôt appeler son secrétaire, Mgr Leclef. Le cardinal lui dit : « J'ai mal dormi cette nuit ; je suis très préoccupé par les grèves qui s'étendent et dont les effets pourraient être désastreux. Je crois devoir intervenir et lancer un appel au pays. J'en ai pesé tous les termes. Je voudrais vous le dicter. Vous le communiquerez immédiatement à la presse ». Et sans la moindre hésitation sans jamais se reprendre, il dicta sur le champ cet appel (35).

En voici le texte : « Je ne suis pas un homme de parti. Je suis archevêque c'est-à-dire pasteur des âmes et guide des consciences. Dans les circonstances que nous traversons en ce moment, je crois de mon devoir pastoral de m'adresser à tous nos compatriotes et de leur dire :

Dimanche, fête de Noël, nous commémorons le venue sur terre de l'unique rédempteur des hommes, de celui qui est venu apporter aux hommes de bonne volonté la seule paix véritable.

Cet anniversaire nous incite à vous rappeler que tous les actes qui tendent à désorganiser la vie nationale et à paralyser les organes essentiels de la collectivité doivent être dénoncés comme gravement coupables en conscience, étant donné les incalculables dommages qui en résultent pour le pays et le tort qu'il causent à tous les citoyens.

Par conséquent, les grèves désordonnées et déraisonnables auxquelles nous assistons à présent doivent être réprochées et condamnées par tous les honnêtes gens et tout ceux qui ont encore le sens de la justice et du bien commun.

Les ouvriers, les employés, les fonctionnaires, en raison de leur dévouement à leur tâche journalière, méritent l'estime de tous. Ils ne sont évidemment pas partisans du désordre ni de l'anarchie, ils ne peuvent se laisser entraîner par des fauteurs de troubles. Qu'ils reprennent conscience de leurs devoirs et se remettent au travail sans plus tarder.

Que les organisations professionnelles et les syndicats, au lieu d'inciter ou de collaborer à la grève, ramènent leurs affiliés dans le droit chemin et à une meilleure compréhension de l'intérêt de tous » (36).

Les syndicats chrétiens, écrit le Professeur Delsinne, essaient depuis plusieurs jours d'obtenir du gouvernement des amendements de caractère social, ainsi qu'une modification du régime fiscal, notamment l'introduction d'un « précompte » sur les revenus mobiliers. Il semble qu'ils vont réussir quand le cardinal van Roey publie un message condamnant la

(35) Mgr E. LECLEF, *Evocation*, in *Collectanea Mechliniensia*, t. 46, 1961, p. 568.

(36) van ROEY (card.), *op. cit.*, t. X, pp. 309-310.

grève. Du coup, les dirigeants des syndicats chrétiens ne peuvent plus invoquer le danger d'être débordés par leurs membres enclins à faire cause commune avec les syndiqués socialistes. Le gouvernement raidit sa position, interrompt sa négociation avec les syndicats chrétiens.

Ce jour là le sort de la grève est réglé. Les travailleurs socialistes resteront seuls dans l'action. Le gouvernement pourra attendre que la fatigue finisse par atteindre les grévistes (37).

Ce fut là la dernière prise de position politique du cardinal van Roey. Il n'intervint pas dans la campagne électorale de 1961. Le 6 août 1961, à 87 ans, il mourait après avoir régné trente-cinq ans sur l'Eglise de Malines.

On aurait tort de croire que seuls les évêques de Belgique interviennent dans le conditionnement politique des catholiques.

En 1957, à Rome, au deuxième Congrès mondial de l'Apostolat des Laïcs, Mgr Philips, professeur à l'Université de Louvain, sénateur coopté, fit un exposé relatif à la « Vocation apostolique du laïcat ».

Le terrain politique, disait-il, se définit comme une arène. Il y règne une atmosphère de lutte âpre et passionnée et la première réaction du croyant est plus d'une fois de s'en écarter.

Aversion instinctive, compréhensible sans doute, encore que non fondée et presque toujours néfaste. Trop souvent les hommes d'Etat catholiques se sentent abandonnés par leurs frères en religion et désespérément seuls. Si la politique est l'ensemble des activités qui dirigent l'organisation de la société temporelle en vue du bien de tous, on comprend la déclaration de Pie XI le 18 décembre 1927 : « Aucune terrain d'action n'est aussi important sauf celui de la religion elle-même. » Il n'est pas exagéré de parler de justice politique, de charité politique, ni même, à condition de respecter les nécessaires distinctions, d'un véritable apostolat politique.

La Cité juridiquement organisée exerce une emprise beaucoup plus profonde qu'autrefois par suite de l'entrecroisement de toutes les relations humaines. Autrefois, il pouvait suffire que le prince songeât au bien commun de ses sujets. Aujourd'hui, la responsabilité des affaires publiques incombe pour une part réelle à tout citoyen. Dès lors le réalisme impose aux croyants une présence active et constructive. Les péchés d'omission pourraient finir par nous faire mourir. Il ne suffit pas d'enfler la voix pour accuser l'égoïsme et l'ambition sordide qui trop souvent déparent nos institutions. Il est urgent de les assainir et de les redresser.

(37) L. DELSINNE, *Les grèves générales au XX^e siècle en Belgique*, in *Socialisme*, n° 70, juillet 1965, p. 483

Terrain propre aux laïcs, s'il en fut jamais. Terrain de rencontre par excellence avec les non-croyants. Si « vivre avec autrui » a le sens d'un devoir, l'universalisme catholique sera le dernier à se dérober. Encore prendra-t-il soin de ne pas transposer dans le domaine du contingent l'absolu de ses principes religieux. On ne transige pas avec la foi. Dans le domaine civique, on compose avec les adhérents d'autres tendances pour organiser une situation de fait admissible pour tous. Crier à la lâcheté et excrécrer le compromis c'est confondre les plans. La politique est l'art du concret et elle se doit d'être créatrice.

La technique de l'administration des affaires publiques ne descend pas du ciel comme une révélation. Il faut l'apprendre avec une clairvoyance affinée par l'observation scrupuleuse des faits. Universaliser, fût-ce au nom de l'Eglise, une solution empirique, au mépris de la diversité régionale ou des différences historiques, nous couvrirait simplement de ridicule. Nos convictions religieuses sont intangibles, mais les principes catholiques ne sont pas des pièces de cent sous qu'il suffit de glisser dans un automate pour en faire sortir une solution politique. Les conclusions de notre premier congrès mondial ont conjuré les chrétiens de s'assurer, dans la vie nationale et internationale, une présence agissante, grâce à une incontestable compétence unie à la sagesse chrétienne.

Ces directives sont impérieuses en toute hypothèse, même si l'Etat respecte intégralement les droits de l'Eglise. Hélas, cette perspective édénique ne se réalise presque jamais. Les devoirs des catholiques seront d'autant plus urgents qu'il faudra souvent conjurer la menace contre la liberté des consciences ou la dignité imprescriptible de la personne humaine. Nous ne pouvons descendre ici dans le détail des lois de la moralité ou de l'étude des objets mixtes. Contester le bien-fondé de ces prescriptions, c'est abandonner la société à un amoralisme antichrétien.

Le laïcat sera, s'il le faut, le rempart de l'Eglise. En tout état de cause, il se mettra résolument au service de son pays et de la communauté humaine. Le fondement de ce devoir est sacré (38). Telles étaient les vues de Mgr Philips sur la mission politique des catholiques.

De 1954 à 1958, la Belgique fut dirigée par un gouvernement dit « des gauches ». Socialistes et libéraux assumaient le pouvoir. Ils allaient par leur législation scolaire corriger ce que le gouvernement social-chrétien homogène avait très libéralement octroyé à l'enseignement catholique. Durant cette période, un dialogue s'établit entre intellectuels catholiques et socialistes. Avec un ton extrêmement courtois, les tenants de l'une et

(38) G. PHILIPS (Mgr), *La vocation apostolique du laïcat*, in *Lumen Vitae*, vol. XII, 1957, n° 4, pp. 646-647.

l'autre tendance s'exprimèrent dans les revues *Socialisme*, *La Revue Nouvelle*, *De Maand* et *Socialistische Standpunten* (39).

A la même époque, prenant conscience de ces tentatives de dialogue, Mgr Brys, aumônier général des organisations ouvrières chrétiennes, publie une plaquette de soixante-neuf pages, intitulée : « Socialisme et religion en Belgique ». Il y dresse l'inventaire des condamnations du socialisme par les papes ; par un luxe de citations des théoriciens du socialisme il fait montre de ses qualités d'exégète de la presse socialiste. C'est d'autant plus piquant que l'Eglise, au cours de la guerre scolaire, avait déconseillé aux fidèles de lire la « mauvaise » presse. A force de proclamer que l'Eglise ne fait pas de politique, l'auteur donne l'impression de perdre de vue le but réel de son petit ouvrage : empêcher la défection des ouvriers chrétiens, enrayer une éventuelle ouverture à gauche.

L'article 268 du Code pénal commine une peine d'emprisonnement et d'amende contre les ministres d'un culte qui, dans l'exercice de leur ministère, par des discours prononcés en assemblée publique, auront directement attaqué le gouvernement, une loi, un arrêté royal ou tout autre acte de l'autorité publique.

Tout au long des quatre années de lutte scolaire, le clergé n'a pas manqué de fulminer en chaire contre le gouvernement des gauches et les lois « iniques ». Nous n'avons pas connaissance de poursuites judiciaires intentées contre les prédicateurs polémistes. Par contre, nous connaissons des cas isolés où, après avoir dénigré l'enseignement officiel en chaire, certains curés ont été pris à partie par des paroissiens, membres du corps enseignant de l'Etat, présents au prône. Ces prêtres se rétractèrent le dimanche suivant, nuancant mieux leur pensée tout en découvrant la pluralité de leurs paroissiens.

Des élections législatives devaient avoir lieu au printemps de 1958. Ces élections avaient aux yeux de la hiérarchie une importance primordiale. L'évêque de Bruges, Mgr De Smedt, s'adressa à ses diocésains. Nous résistons difficilement à la tentation de reproduire, dans son intégralité, sa lettre pastorale du 22 mai 1958 :

Nos bien chers Frères, nous avons espéré ne pas devoir vous adresser de lettre pastorale au sujet des prochaines élections. D'une part, parce que, après avoir vu les partis antireligieux pendant quatre ans au pouvoir, le devoir des fidèles paraissait suffisamment clair ; d'autre part parce que nous étions convaincus que vous étiez suffisamment au courant des directives que nous avons données à ce sujet à nos prêtres et à nos religieux.

(39) Voyez à ce sujet l'étude du Père K. Van ISACKER S.J. in *De Kerk in Vlaanderen*, Tielt, Lannoo, 1962, chap. XV, Katholieken en politiek, pp. 564-601.

A la dernière minute, nous nous voyons forcés d'en arriver à des directives précises et ceci pour deux motifs :

1. Les partis adversaires de l'Église ne mettent pas noir sur blanc les intentions réelles de leur programme. Ils gardent systématiquement le silence sur les plans destinés à enchaîner la liberté des citoyens et les droits de la religion. Nous manquerions à notre devoir, si nous ne mettions nos fidèles en garde contre cette manœuvre.

2. Des hommes qui prennent sur eux de provoquer la division des forces catholiques, s'arrogent le droit de donner des directives à la conscience des catholiques. Ils déclarent ouvertement qu'en conscience on est non seulement autorisé mais obligé de voter pour leur parti (40). Quiconque possède la grâce de la foi chrétienne, sait que seuls le Pape et les Evêques sont établis par Dieu pour se prononcer sur ce qui lie le chrétien en conscience. Si nous gardions le silence devant cette propagande, on pourrait en déduire que nous sommes d'accord avec ce qu'elle affirme. Dans ces conditions on nous oblige de parler.

1° Il n'est pas douteux que les partis socialiste et libéral se trouvent sous la coupe de puissances antireligieuses. Pendant les quatre ans qu'ils furent au pouvoir, l'unique ciment de l'union des gauches a été leur anticléricalisme. D'étranges concessions mutuelles en ont d'ailleurs été la rançon. Ils déclarent à qui veut l'entendre qu'ils maintiendront leur collaboration. Nous sommes donc fixés sur ce qui nous attend s'ils disposent à nouveau du pouvoir. Ils continueront, plus effrontément que jamais à battre en brèche les droits et l'influence de la religion catholique et à rendre la vie impossible à nos écoles, nos œuvres, nos institutions.

Si quelqu'un en doute, qu'il songe au fait que, en différents endroits, socialistes et libéraux forment cartel, et que dans la plupart des arrondissements les communistes ont décidé de soutenir les candidats socialistes.

Personne ne peut être dupe d'un camouflage plus ou moins habile. Tous les citoyens, et surtout les croyants, doivent savoir quel est l'enjeu réel de cette élection. De quoi s'agit-il ? De rien moins que de la liberté et de l'égalité des citoyens, des droits et de l'influence de la religion catholique, de la diffusion de la civilisation chrétienne au Congo.

Comme c'est le devoir de chacun de veiller sur ces intérêts suprêmes nous déclarons qu'aucun croyant ne peut en conscience donner son appui à un parti de gauche. Que celui qui passerait outre, sache que, devant Dieu

(40) L'évêque de Bruges visait la Volksunie. Au sortir de sa cathédrale, où il était venu lire lui-même sa lettre pastorale, Mgr De Smedt fut vivement pris à partie par des militants de ce parti.

et sa conscience, il se rend coupable d'une grave violation de la loi morale.

2° Chaque citoyen doit se souvenir que de sa voix peut dépendre tout notre avenir. Sous le régime électoral belge, c'est la majorité des voix qui décide. Dès lors une seule voix peut faire pencher la balance dans un sens déterminé, non seulement dans une circonscription électorale, mais même dans tout le pays. De là, pour chaque électeur, une responsabilité particulièrement grave. C'est un devoir pour chacun de participer aux élections d'une manière efficace.

Ce devoir grave on ne l'accomplit pas, si en la circonstance actuelle on s'abstient, si on vote blanc ou si on donne un vote intentionnellement nul.

3° Une collaboration sans faille est requise aujourd'hui de tous les baptisés. Nous avons besoin de toutes nos forces. Voter pour la « Volksunie » n'a en fait d'autre signification que de laisser sa voix se perdre pour le bloc chrétien et de renforcer le front antireligieux. Ceci ne peut nullement se justifier en conscience parce que, en agissant ainsi, on met en danger les intérêts vitaux de la morale et de la religion. Etant donné la valeur sans égale des intérêts menacés et l'importance de cette menace, nous déclarons que voter pour la Volksunie dans les circonstances présentes est un péché grave.

4° L'Eglise catholique ne s'identifie à aucun parti politique. Le Parti Social Chrétien est un organisme civil qui, sur le plan politique et dans son action spécifique, est autonome et possède son programme propre. Ce parti politique ne reçoit pas ses directives de la Hiérarchie et, dans son domaine, n'a d'ailleurs pas à en recevoir. Mais l'Eglise constate qu'au Parlement belge, le Parti Social Chrétien est le seul qui, d'une manière efficace, prend à cœur la défense de la liberté et des droits des citoyens, et plus particulièrement ceux des catholiques. Devant l'attitude hostile des partis de gauche, l'Eglise se voit forcée de chercher de l'aide pour assurer ses droits sur le plan législatif.

Mes Frères, nous espérons que vous observerez consciencieusement les directives énumérées ci-dessus. C'est le moment de donner une preuve de votre attachement à la Sainte Eglise et de vous acquitter de votre responsabilité dans le domaine religieux.

Durant tout notre épiscopat nous avons eu le souci de nos chômeurs, de nos mineurs, de nos ouvriers saisonniers. Nous avons pris part aux épreuves de nos paysans, des membres de nos classes moyennes, de nos travailleurs du lin, de nos pêcheurs. Nous avons béni nos chers enfants et nous les avons entourés de nos soins. Sans arrêt, nous avons visité nos malades, nos vieillards. Nous nous sommes même rendu au Congo pour donner à nos

missionnaires le courage dont ils avaient besoin au milieu des oppositions qu'ils rencontrent en ce moment. Nous osons nous écrier avec Saint Paul : « Qui donc souffre, sans que nous partagions sa souffrance, qui éprouve des soucis, sans que ses soucis ne nous pèsent ? » Quel groupe de nos diocésains a-t-il jamais en vain fait appel à notre présence et à notre aide ? Aujourd'hui c'est nous qui devons faire appel à vous. Aidez-nous. Nous avons la garde du patrimoine le plus sacré de notre peuple. Resterez-vous indifférents à l'angoisse de votre Mère la Sainte Eglise que nous représentons ? Nous vous en supplions : soyez unis dans la défense de nos intérêts les plus sacrés.

Aujourd'hui en Belgique se joue la partie décisive pour la religion et la vie chrétienne. Le 1^{er} juin chacun de vous se trouvera devant une grave responsabilité. Votre attitude décidera de l'avenir. Que l'Esprit-Saint vous aide dans l'accomplissement de votre devoir .

Et sera la présente Lettre pastorale lue dans toutes les églises et les chapelles publiques, à toutes les messes, le dimanche de Pentecôte. Bruges, le 22 mai 1958. Emile-Joseph, Evêque de Bruges (41).

Ce document est un authentique chef d'œuvre digne des plus grands polémistes. Son auteur donne à ses auditeurs les raisons de sa communication, fournit des instructions précises, instruit les électeurs des mécanismes du système électoral, rappelle les services rendus par l'Evêque à ses diocésains, adjure les fidèles de ne pas s'égarer et leur trace une dernière fois la route du devoir. C'est là un document politico-pastoral du plus grand intérêt car il est peu probable que dans les temps à venir semblable mandement soit encore appelé à voir le jour et à susciter des répercussions aussi retentissantes.

Dans une conférence faite le 7 décembre 1955 à la tribune de l'Institut Belge de Science Politique, Mgr Leclercq, alors encore chanoine, traita du sujet : « Le clergé et la communauté belge ». Abordant la politique, le conférencier pose la question suivante : « Vous étonnerais-je en vous disant que le clergé belge s'occupe assez peu de politique ? »

Ceci est encore un aspect de la question qui ne se juge bien qu'en comparant. En 1830, le Congrès national comptait douze ecclésiastiques, (42), tous simple prêtres, sur cent membres. Jamais un évêque n'a fait partie d'une assemblée parlementaire. Aujourd'hui le Sénat compte un membre ecclésiastique et ce chiffre qui est resté constant, qui est devenu une sorte de tradition, n'a jamais été que rarement dépassé depuis un siècle.

Le prêtre sénateur est devenu une figure traditionnelle de notre parlement, mais il reste unique ; c'est une sorte d'aumônier du parlement, n'in-

(41) E.J. DE SMEDT (Mgr), *Evêque de Bruges, Pastorales*, tome XXVII, no 13, pp. 111-114. Le texte néerlandais aux pages 107-110.

(42) En réalité, treize. Voyez note (2).

tervenant que d'une façon discrète, à propos de questions ayant un caractère moral particulier. C'est peu, un seul dans la multiplicité des assemblées représentatives d'un pays comme le nôtre... Je songe à Mgr Seipel qui fut chancelier d'Autriche, au chancelier de Slovaquie avant la dernière guerre, et aux prêtres-maires ou députés que la France connaît encore, à Dom Sturzo qui fut le chef incontesté du parti social chrétien d'Italie après la première guerre mondiale. Jamais la Belgique n'a eu de prêtre ministre, malgré le temps très long pendant lequel le parti catholique, puis social-chrétien fut au pouvoir... Serions-nous le pays le moins clérical de tous les pays de tradition catholique ?

Si la religion est, d'une façon, liée à la politique par le truchement du parti social chrétien, il importe cependant de souligner ici que les dirigeants de ce parti sont tous laïcs. Sans doute le clergé est-il dans sa grande masse attaché à ce parti dans la mesure où il s'occupe de politique et, sans doute, les prêtres sont-ils citoyens comme les autres dans ce pays démocratique. Mais le fait bien patent qu'aucun ecclésiastique ne se trouve parmi les élus politiques à aucun degré n'est-il pas le signe d'une réalité ?

Cependant certains ont la hantise du rôle politique du clergé et ne voient que cela dans l'action de celui-ci. Il est naturel d'ailleurs que chacun voie dans les autres l'écho de ses propres préoccupations. Ceux qui n'ont pas de préoccupations religieuses, pour lesquels le problème religieux n'existe pas ou presque pas, se demandent uniquement en présence du clergé ce qu'il fait dans le domaine qui les intéresse.

D'une façon générale, le clergé s'occupe de politique dans la mesure où la foule qui l'entoure l'y incite. Le clergé est intégré à la nation et plus particulièrement aux fractions de la nation auxquelles il se rattache. Les prêtres qui s'occupent des ouvriers ont d'habitude, des attitudes sociales différentes de ceux qui vivent en milieu bourgeois.

Que dire du clergé paroissial ? Eh bien, c'est qu'il prend position en politique là où les paroissiens le désirent. Ceci est une règle générale. Dans tel cas particulier, il peut arriver qu'un curé aime s'occuper de politique plus que ses paroissiens ne le désirent et qu'il l'aime moins dans un autre cas ; mais dans l'ensemble, je crois pouvoir affirmer que le prêtre suit l'opinion plus qu'il ne la dirige.

D'ailleurs la différence est grande selon les régions du pays ; mais cette différence tient aux fidèles plus qu'au clergé. Ce n'est un mystère pour personne que le clergé s'occupe plus de politique en Flandre qu'en Wallonie et qu'il s'en occupe plus à la campagne qu'en ville. Mais c'est qu'en Flandre et à la campagne, le peuple aime davantage qu'il s'en occupe. Si les paroissiens viennent à tout instant consulter le curé en matière politique, comment s'étonner qu'il y prenne goût ? Tant de sentiments humains sont

flattés par cette confiance... Mais si les paroissiens répondent au curé qui prend position en cette matière : « Ce sont là nos affaires ; laissez-nous les arranger nous-mêmes », il est facile de comprendre que le curé ne tarde pas à prendre une attitude plus effacée (43).

La tentation du temporel, écrivait plus récemment Mgr Leclercq, est une des plus grandes tentations du prêtre, et spécialement des bons prêtres. Elle a été tout au long de l'histoire de l'Eglise une des sources les plus graves de décadence spirituelle.

Cette tentation a une double origine.

D'abord, quand les chrétiens deviennent nombreux et influents, ils ont un penchant naturel à demander au prêtre de s'occuper du temporel, d'une part, parce qu'ils ont confiance en lui ; d'autre part, parce que le temporel est ce qui les intéresse. Sans remonter au moyen-âge et au terrible mélange du temporel et du spirituel qui en était une des notes essentielles, on retrouve des situations analogues de nos jours dans mille détails. De bons catholiques demanderont à des prêtres d'intervenir pour les faire nommer à une place, ou pour leur obtenir une réduction dans une maison de commerce. La plupart s'intéressent beaucoup plus à cela qu'à progresser dans les voies spirituelles ; et le prêtre s'y laisse prendre, s'il n'est pas extrêmement attentif à rester sur le plan spirituel.

Dans les pays où l'Eglise est puissante, cela prend de grandes proportions. Le curé devient parfois le chef de la paroisse à tous les points de vue, donnant ses directives à l'autorité civile. Il n'y a pas longtemps encore on le voyait au Canada français et en Flandre. Et quand cela se modifie, ce n'est pas parce que le clergé se cantonne dans une attitude plus spirituelle, c'est parce que la population devient moins catholique et ne le supporte plus.

Un autre exemple de notre temps se trouve dans les mouvements nationalistes. Dans les pays catholiques, le clergé y a toujours joué un grand rôle prépondérant. Partout, en Irlande, en Catalogne, dans le pays basque, en Flandre, en Bretagne, en Alsace. A la base de cette action se trouve le raisonnement suivant : il y a une injustice à réparer ; Dieu veut qu'on observe la justice ; donc je sers Dieu en défendant cette juste cause ; et on s'arrête là (44).

De nos jours, au niveau local, le clergé fait encore de la politique à sa manière.

(43) J. LECLERCQ (Mgr), *Le clergé et la Communauté belge* in « Aspects de la société belge », Bibliothèque de l'Institut belge de Science Politique, Bruxelles, 1958, pp. 84-86.

(44) J. LECLERCQ (Mgr), *Le prêtre devant Dieu et devant les hommes*, Casterman, Tournai, 1965, pp. 210-214.

Régulièrement, les personnes exerçant une carrière libérale et dont les adresses peuvent être obtenues auprès de firmes spécialisées en publicité, reçoivent une lettre rédigée dans la langue de leur région et émanant du curé de l'une ou l'autre paroisse ouvrière du Borinage ou de la région liégeoise. Ces curés, convaincus de ce que tous les destinataires sont de bons catholiques, exposent les difficultés matérielles de leur paroisse et sollicitent une obole à verser à leur compte de chèques postaux. Ce qui est singulier, c'est que ces ecclésiastiques mentionnent comme cause des difficultés actuelles « l'emprise du communisme et du socialisme sur les classes laborieuses ».

La presse paroissiale est bien organisée en Belgique. Il existe des imprimeries qui éditent chaque semaine un périodique en 300.000 exemplaires pour toute une région. Seule une page est consacrée à chaque paroisse. Ainsi, les abonnés reçoivent une information religieuse générale en même temps que des renseignements relatifs à la vie paroissiale. Régulièrement les lecteurs y trouvent les heures d'audiences accordées au cercle paroissial par les parlementaires et mandataires provinciaux et communaux du cru. L'avis spécifie qu'on peut utilement s'adresser à eux pour les questions de milice, de pensions ou de subsides. C'est là un fait encore actuel en 1967.

Dans son remarquable ouvrage consacré à la fonction parlementaire en Belgique, Frédéric Debuyst analyse les mécanismes de sélection des mandataires politiques. Pour la promotion interne des futurs mandataires au sein de l'organisation sociale, il faut signaler, écrit-il, une caractéristique propre au « monde catholique » : l'intervention de l'Eglise.

Celle-ci se manifeste par l'intermédiaire des aumôniers des organisations sociales qui jouent un rôle de conseiller au niveau des diverses instances de ces organisations.

D'après un aumônier d'œuvres sociales, l'intervention est sans doute moins directe qu'avant guerre et se manifeste davantage en Flandre qu'en Wallonie : L'intervention directe — si elle existe encore — était cependant plus fréquente avant la deuxième guerre mondiale. La Ligue des Travailleurs Chrétiens étant un « stand » au Parti Catholique, aucune distinction ne pouvait se faire entre activité politique et sociale. C'est au sein de la Ligue — où l'aumônier jouait un rôle important — que le mandataire était désigné. L'aumônier intervenait plus particulièrement dans les « promotions préparatoires » au mandat politique.

Cette intervention est encore fréquente dans la région flamande, dans les organisations sociales comme le Mouvement Ouvrier Chrétien, le Boerenbond (alliance paysanne), les organisations de classes moyennes, mais beaucoup moins cependant chez les indépendants.

L'aumônier influence la « vocation sociale » d'un futur mandataire et ses « conseils » jouissent d'un poids certain dans sa promotion interne : les aumôniers sont souvent au point de départ d'une « vocation sociale ». Ils sont un peu à l'égard des Jocistes, des « pères spirituels ». Les permanents ne sont pas engagés sans accord de l'aumônier, et celui-ci a un rôle de conseiller pour toute décision grave.

L'on peut dire que quelqu'un qui vient d'un mouvement social a toujours trouvé un prêtre pour jouer, à un moment ou l'autre, un rôle dans sa promotion humaine (lui permettant ainsi d'assumer un rôle dans les responsabilités publiques). Ce moment se situe au niveau de la J.O.C.

En dehors des organisations sociales, l'intervention du clergé se manifeste moins sous la forme d'une décision que d'une « opinion » : c'est-à-dire dans le crédit ou le discrédit accordé à un candidat : A propos de la « guerre scolaire », certains dirigeants d' « Ecole et Famille » se sont mis en avant. Ils ont dans certains cas été encouragés par le clergé, mais ils n'ont pas été poussés systématiquement par l'Eglise.

Il arrive que des membres du clergé interviennent en vue d'écarter un candidat. Ils justifient dans ce cas leur intervention au nom de maux futurs qu'il faut éviter, et mettent en cause la probité morale du candidat. Ils n'opposent pas une défense formelle mais font planer une suspicion sur le candidat (45).

La « politisation » du catholicisme en Belgique provient principalement d'une solidarité explicite ou implicite du haut clergé ou de l'opinion chrétienne représentative avec tout un système confessionnel. Les interventions de l'épiscopat belge dans les luttes politiques et électorales font partie de l'histoire nationale... Le parti confessionnel a partie liée à un puissant réseau d'institutions d'Eglise (enseignement et œuvres hospitalières) et d'organisations confessionnelles (syndicats, mutuelles, coopératives, ligues paysannes) qui prennent le chrétien en charge « de l'utérus jusqu'à la tombe » pour citer Léon Bloy.

Les similitudes avec le catholicisme allemand sont nombreuses, notamment celles-ci : la Belgique et l'Allemagne connaissent toutes deux des organisations sociales catholiques très puissantes, un clergé possédant généralement un statut social « assis », des évêques ayant une attitude plutôt défensive devant les idées qui ne sont pas courantes, et, enfin, une imbrication sociologique très poussée entre l'Eglise et la vie socio-politique (46).

(45) F. DEBUYST, *La Fonction parlementaire en Belgique : mécanismes d'accès et images*, Centre de Recherche et d'Information Socio-politiques, CRISP, Bruxelles, 1967, pp. 377-378.

(46) P.J. CORLIER, *Avantages du juste milieu et inconvénients de la chrétienté installée*, *Le Courrier de Belgique*, in *Le Monde* du 20 mai 1967, p. 12.

Ainsi, nous croyons pouvoir déterminer les trois grandes raisons qui constamment amènent les évêques de Belgique à faire de la politique : sauvegarder l'unité du parti catholique, puis social-chrétien ; détourner la classe ouvrière du socialisme ; se voir garantir les subsides de l'Etat pour l'enseignement catholique.

A cet effet, les évêques n'hésitent pas à faire de l'unité du parti une question de conscience ; ils exploitent toutes les armes spirituelles dont ils disposent : interdiction de collaborer à certains journaux, prohibition de certains autres ; sanctions disciplinaires contre tel ecclésiastique, comme ce fut le cas pour l'abbé Daens, et, moins ouvertement pour l'abbé Pottier. Et, lorsque les événements obligent à des compromis entre partis, comme durant la guerre de 1914 et durant l'entre deux guerres, ce sont encore les évêques qui, entre autres, par l'intermédiaire du cardinal Mercier, reconnaissent la légitimité des coalitions. Ces ministères d'union nationale n'empêchent pas les évêques de veiller avec soin à l'unité du parti. Si depuis le triomphe de la démocratie politique et du suffrage universel, la majorité absolue du parti catholique était un leurre, encore semblait-il nécessaire à l'épiscopat que le parti fut puissant pour pouvoir, dans les combinaisons ministérielles, assurer au mieux le respect et la défense des droits culturels des catholiques.

Comme l'affirment les évêques, ce n'est pas l'Eglise qui, à proprement parler, a créé et organisé le parti catholique ; il faut cependant reconnaître que l'action épiscopale l'a soutenu, une fois qu'il fut constitué. Les évêques ont dit et redit que lui seul avait leur confiance ; ils sont intervenus chaque fois que, à leur sens, en quelque question que ce fût, l'intérêt de la religion était en jeu. Et parce qu'ils n'avaient en vue que cet intérêt, les évêques malgré leur évidente influence sur le parti catholique et sur son activité, ont cru pouvoir déclarer continuellement qu'ils ne faisaient pas de politique. Bien qu'une large part de l'opinion belge pût difficilement admettre cette distinction, ils considéraient leur action sur le parti, et par lui sur le pays, comme étant uniquement religieuse, puisqu'elle voulait simplement assurer la sauvegarde « des droits sacrés et des libertés essentielles de l'Eglise et des âmes ». En somme, l'épiscopat faisait une différence entre la gestion proprement dite de la Cité, gestion en laquelle il n'intervenait pas, et l'action sur les électeurs et les parlementaires. Beaucoup de Belges croyaient cependant que, dans un pays démocratique, influencer les élections, c'était indirectement intervenir dans la gestion de la Cité. Evidemment, le droit constitutionnel de manifester ses opinions permet à tout citoyen une influence sur les élections ; évidemment aussi, la confusion des idées et la crainte des « empiétements » du clergé — empiétements dont le caractère n'était pas clairement précisé — ont engagé

les évêques à se servir de l'expression « ne pas faire de la politique (47).

On serait tenté de conclure que la Belgique est un Etat clérical semblable à l'Espagne ou à l'Irlande.

Des observateurs qualifiés semblent moins pessimistes. Ainsi, M. Philippart relevait en 1966 que l'archevêque de Malines constituait naguère tant pour les catholiques que pour les hommes politiques une force politique souveraine. Systématiquement, la hiérarchie catholique belge prenait position dans tout conflit politique et traçait la voie aux fidèles lors de chaque campagne électorale. Elle s'en est abstenue en 1965, indépendamment de l'évolution doctrinale de l'Eglise catholique, pour plusieurs motifs politiques.

Le premier motif et le plus important est la conclusion en 1959 de la paix scolaire qui mettait fin, d'une manière très satisfaisante pour l'Eglise, à la longue querelle entre les défenseurs de l'enseignement confessionnel et les partisans de l'école laïque. La loi du 29 mai 1959 instaurant le pacte scolaire enlevait aux catholiques l'une de leurs revendications essentielles ; elle enlevait en même temps à leurs adversaires l'un de leurs thèmes favoris.

Cette paix, transitoire disent certains, a, néanmoins et grâce aux travaux du Concile, faut-il le dire, créé un climat politique plus favorable entre les croyants et les athées.

Les irréductibles, les anticléricaux au sein de l'ancien parti libéral ont accepté la transformation de leur parti en Parti de la Liberté et du Progrès qui les contraignait à œuvrer dans ce nouveau parti aux côtés de catholiques.

Les athées socialistes sont engagés depuis 1961 dans une collaboration étroite avec les travailleurs chrétiens au sein des deux organisations syndicales : la Fédération Générale du Travail de Belgique et la Confédération des Syndicats Chrétiens. Ils ont même constitué un front commun syndical pour présenter leurs revendications et au gouvernement et au patronat.

Les chrétiens quant à eux sont liés à droite avec les libéraux et à gauche avec les socialistes.

Le phénomène d'urbanisation auquel n'échappe pas la Belgique diminue l'influence du clergé dans la vie quotidienne des croyants, notamment ceux des campagnes. Sa tutelle sur le comportement des individus serait mal ressentie. Toute option politique serait considérée comme une violation du droit de pensée et d'expression. M. Philippart n'en veut pour preuve

(47) A. SIMON (Mgr), *Le parti catholique belge*, Bruxelles, 1968, pp. 51-52.

que la condamnation par la presse flamande et francophone des actions de certains prêtres flamands à propos de la question linguistique (48).

M. Marcel Grégoire, Président de l'Institut Belge de Science Politique, explique fort bien à ce sujet le changement intervenu. Voici ce qu'il écrit : « Le déclin de l'anticléricalisme s'explique tout autant par les progrès de la déchristianisation que par ceux d'une plus grande spiritualisation de la religion. L'Eglise effraie moins, parce qu'elle est moins puissante ; c'est parce qu'elle est moins présente qu'elle retient moins les regards, fussent ceux-ci être critiques. » Et plus loin, il précise : « L'intérêt évident de l'Eglise, en effet, c'est que les catholiques adhèrent, en nombre, aux trois partis principaux, en manière telle qu'aucun d'eux ne se risque à remettre en question ce qu'elle a obtenu » (49).

Pour M. Ladrière, professeur à l'Université catholique de Louvain, l'Eglise ne se reconnaît et ne demande aucun privilège. Elle est immergée dans le monde et chemine avec lui ; ses membres ont à prendre part à l'effort commun de toute l'humanité, à apporter leur collaboration pleine et loyale à la découverte que l'homme fait peu à peu de lui-même, de ses possibilités et du destin auquel il est appelé.

L'Eglise désire donc prendre part à l'effort de toute l'humanité dans tous les domaines où celui-ci se déploie, en assumant pour sa part en tant que corps, et aussi bien entendu par l'intermédiaire de ses membres, les responsabilités que le temps présent impose à l'humanité au sujet de son propre avenir. Elle le fait non dans un esprit de compétition ou de concurrence, encore moins dans un esprit de suprématie ou de suffisance, comme si elle se croyait seule capable de proposer d'heureuses solutions, mais bien au contraire dans un esprit de service (50).

Quant à M. Collard, Président du Parti Socialiste Belge, il pense que le problème religieux ne se pose pas ou, en tout cas, ne se pose plus. Les données ont d'ailleurs évolué et évolueront encore. Le sentiment religieux est profond et indéracinable chez ceux qui croient ; nous n'avons pas de raison de le combattre ; il doit trouver sa place dans la société socialiste. Aucun être humain ne peut vivre sans une foi, religieuse ou autre ; toutes sont respectables. Admettre les religions, c'est aussi admettre les moyens de la pratiquer librement : les églises, les temples du culte, les prêtres et les pasteurs. Est-il excessif de demander seulement que, selon le précepte du Christ, soit laissé à César ce qui lui appartient ? (51).

(48) A. PHILIPPART, *Belgium : Language and class oppositions, in Government and Opposition*, vol. 2, n° 1, october 1966-january 1967, pp. 78-79.

(49) M. GREGOIRE, *La campagne électorale de mai 1965*, Editorial, *Res Publica*, 1966, vol. VIII, n° 1, p. 6.

(50) J. LADRIERE, *Le catholicisme devant l'évolution de la société contemporains*, *Socialisme*, n° 77, septembre 1966, pp. 655-656.

(51) L. COLLARD, *Quelques éléments d'une alternative socialiste*, *Socialisme*, n° 83, septembre 1967, p. 595.

Enfin, pour les deux communistes que sont M. Joye et M^{me} Lewin, la volonté de faire accéder le sentiment religieux à plus de dépouillement et d'authenticité amène les croyants à réfléchir au sens des institutions chrétiennes, à mettre en cause le système catholique traditionnel, fondé sur la confusion entre le spirituel et le temporel. Ainsi donc, en Flandre et en Wallonie, dans le mouvement ouvrier et en dehors de lui, le débat est ouvert sur la justification actuelle d'institutions telles que parti, syndicat, mutuelle, coopérative catholiques.

L'Église, écrivent-ils plus loin, a trop longtemps fait écran entre les fidèles et le monde pour qu'ils puissent être projetés dans des structures socialistes ou communistes. A leur sens, la constitution d'un parti démocrate-chrétien, entièrement affranchi du Parti Social Chrétien et s'appuyant sur certaines structures du Mouvement Ouvrier Chrétien, peut constituer pareille étape. Sans doute associe-t-elle encore religion et politique. Mais quel bond en avant par rapport au parti qui prétend réaliser le bien commun avec les pharisiens et les marchands du temple ! (52).

En fait, si le Concile a été un tournant dans l'évolution de l'Église, il ne faut pas s'imaginer que la promulgation des différentes constitutions aura eu raison des mentalités solidement ancrées. Toutefois, il faut relever ce qu'il y a de neuf dans la formulation des grands principes. Surtout là où existe une société de type pluraliste, proclamait le Concile, il est d'une haute importance que l'on ait une vue juste des rapports entre la communauté politique et l'Église et que l'on distingue nettement entre les actions que les fidèles, isolément ou en groupe, posent en leur nom propre comme citoyens, guidés par leur conscience chrétienne et les actions qu'ils mènent au nom de l'Église, en communion avec leurs pasteurs.

L'Église qui, en raison de sa charge et de sa compétence, ne se confond d'aucune manière avec la communauté politique et n'est liée à aucun système politique, est à la fois le signe et la sauvegarde du caractère transcendantal de la nature humaine (53).

La réalité ne coïncide pas totalement avec le texte mais il est déjà remarquable qu'une assemblée d'évêques ait tenu à situer concrètement les rapports entre la religion et la politique.

A un moment où l'Église de Belgique semblait avoir tous ses apaisements dans le cadre du pacte scolaire, au moment où elle semblait vouloir s'occuper un peu moins du forum, le réveil du nationalisme flamand allait la projeter dans la politique, malgré elle cette fois.

(52) P. JOYE et R. LEWIN, *L'Église et le mouvement ouvrier en Belgique*, Société Populaire d'éditions, Bruxelles, 1967, pp. 363-366.

(53) Concile du Vatican II, Constitution pastorale, *L'Église dans le monde de ce temps*, Éditions du Cerf, Paris, 1966, III, p. 121, 76, § 1-2.

Une des exigences flamandes est l'adaptation des limites des provinces. Le règlement de ces délimitations, écrit le professeur Van Haegendoren, suivant la frontière linguistique doit aller de pair avec les limites des évêchés. Compte tenu du concordat existant entre la Belgique et le Saint-Siège, nous pouvons considérer cela comme un événement politique belge. L'influence directe de l'Eglise sur la vie publique et son influence indirecte par l'école, la vie sociale et communautaire font de cette exigence une exigence purement politique. Les catholiques doivent dans cette perspective adopter une attitude radicale. C'est un domaine où les enseignements de la Foi ne sont pas concernés et où l'Eglise rénovée et postconciliaire ne peut leur refuser une voix au chapitre (54).

L'hebdomadaire « De Linie », édité par les jésuites de la province flamande dut cesser de paraître le 27 mars 1964. Pour expliquer cette disparition la direction du journal avança des raisons d'ordre financier. Mais avant même l'annonce officielle de ce sabotage, des rumeurs couraient dans le pays, selon lesquelles l'ordre de cesser la publication aurait été donné de Rome par le général des jésuites, le R.P. Janssens.

Le journal — par ailleurs d'excellente tenue — affichait des positions fédéralistes flamandes très dures qui l'amenaient parfois à s'en prendre violemment aux catholiques wallons. Aussi les nationalistes flamands (et parmi eux de nombreux catholiques) prétendent-ils que le Vatican est intervenu contre De Linie à la suite de pressions du gouvernement et de l'épiscopat belges. Et de s'en prendre vivement à la hiérarchie et notamment au cardinal Suenens, archevêque de Malines-Bruxelles. Certains d'entre eux ont d'ailleurs très mal accepté que le pape ait, dans un récent message diffusé par la télévision, demandé que le peuple belge oublie ses querelles et reste uni (55).

Nul n'ignore en Belgique le rôle important joué à la même époque par l'ex-père jésuite Brauns. Plus tribun que prédicateur, profondément mystique, flamand ardent, il allait en Flandre et à Bruxelles défendre la cause flamande. Il quitta la Compagnie de Jésus avec l'accord de ses supérieurs et obtint sa réduction à l'état laïc. Dans un de ses ouvrages, il raconte que devant prendre la parole dans une bourgade, la salle paroissiale lui fut refusée. Le curé-doyen avait téléphoné au supérieur du Père Brauns pour l'avertir de ce que ce dernier allait prendre la parole au local de la Volksunie. Dans cette bourgade, il voulait échoir qu'il n'y eût pas de local de la Volksunie mais bien un local du Parti Socialiste. Pour cette raison, ceux qui avaient invité le Père Brauns avaient demandé la salle

(54) M. Van HAEGENDOREN, *Vlaanderen, eisende partij*. Heidelberg, Hasselt, 1966, p. 114.

(55) Informations Catholiques Internationales, Paris, n° 212, 15 mars 1964, pp. 6-7.

paroissiale. Mais le bourgmestre catholique de l'endroit craignait les conséquences d'une conférence de caractère religieux et flamand. Cela risquait d'apporter des voix à la Volksunie. Finalement, les organisateurs s'adressèrent au tenancier du local du Parti Socialiste qui leur donna immédiatement accès à la salle. Après la conférence, plusieurs ouvriers socialistes allèrent féliciter le Père Brauns et le remercier d'avoir, en tant que prêtre, accepté de venir parler dans leur local (56).

L'Université catholique de Louvain allait devenir en 1966 le tourment de l'épiscopat belge. Louvain est située en Brabant flamand. Les Flamands estiment que de ce fait l'Université doit être flamande et que la section francophone doit émigrer en Wallonie. « Leuven Vlaams » (Louvain Flamand) devient un slogan.

Après bien des péripéties, l'épiscopat annonce le 13 mai 1966 que sa décision est prise. Elle sera publiée le lundi 16 mai. La substance tient en trois points :

1. Pas d'autonomie complète pour les deux sections.
2. Une décléricalisation « minimum » du conseil d'administration.
3. Les candidatures francophones essaieront à Wavre mais la majorité reste à Louvain.

Mais le pire disent les Flamands, c'est le ton.

Dans leur déclaration, les évêques écrivaient : « La grande majorité des catholiques francophones de ce pays considèrent que l'Université de Louvain est un patrimoine commun de tous les catholiques belges ; ils sont attachés à Louvain comme à un héritage qui est vraiment le leur, et ils estiment que l'histoire, les sacrifices consentis, le dévouement des leurs, les responsabilités qu'ils ont assumées et entendent continuer à assumer à l'égard de l'université de Louvain leur donnent des droits qui ne peuvent être méconnus ». Commentant ce passage, le Professeur Van Haegendoren, écrit : Nous ne pouvons douter de l'authenticité ni de la respectabilité de nos compatriotes francophones conservateurs. Nous ne pouvons que leur dire que la Belgique doit davantage s'occuper de l'avenir que du passé et que le déplacement du « Lovanium » francophone en Wallonie ne ferait pas de leur section une université de moindre valeur. Ou, irait-on jusqu'à insinuer que les cours donnés dans de nouveaux bâtiments sont de moindre valeur que les leçons données dans les vétustes bâtiments universitaires ? (57).

(56) M. BRAUNS S.J., *Radikalisme in de Vlaamse strijd*, Diksmuide, 1964, pp. 8-9.

(57) M. Van HAEGENDOREN, *De ziekte aan de Dijle*, p. 67.

Immédiatement, comme un feu de brousse, l'indignation se propage dans le pays des Flandres. Très rapidement les motivations d'ordre universitaire passent à l'arrière plan devant l'explosion de forces émotives trop longtemps contenues : le vieux sentiment des Flamands d'être des citoyens de seconde zone, l'impatience des intellectuels et des militants devant une application du Concile jugée trop lente.

Tout converge en un seul cri : « Les évêques nous ont laissé tomber. » Etudiants et agitateurs descendent dans la rue. Leurs excès sont aussitôt condamnés par les grands journaux flamands et l'association des professeurs flamands de Louvain, mais sans que ceux-ci se désolidarisent. Bien plus, eux aussi déplorent publiquement la décision des évêques. Est-ce là, dit-on, le premier acte attendu de l'épiscopat belge après le Concile ; une décision de portée politique à propos de laquelle il n'y a eu aucun dialogue ? La surprise réelle, semble-t-il, des évêques devant les réactions qu'a suscitées leur déclaration étonne à son tour : les initiés rapportent qu'il y a plus d'un an, le professeur Leemans les a prévenus contre les conséquences d'une décision qui ne serait pas le fruit d'un accord.

L'Université de Louvain appartient à l'Eglise de Belgique. De quel droit, demande-t-on, les évêques peuvent-ils prétendre personnifier à eux seuls cette Eglise ? Au Concile, écrit le quotidien « De Standaard », on a rendu à l'Eglise son contenu original : elle est tout le peuple de Dieu ! Et le Père jésuite Van Bladel écrit dans « De Nieuwe » : Il est une chose qui est devenue très claire après la déclaration épiscopale : en Flandre, penser comme l'Eglise n'est pas la même chose que penser comme les évêques belges. Et il pose la question angoissante : Combien sont ceux qui, se voulant entièrement d'Eglise, se trouvent confrontés dans leur conscience avec la question : Si les évêques m'ordonnent « en tant que croyant » d'accepter leurs décisions et que cela m'est impossible, justement en tant que croyant, que se passera-t-il alors ? Et de demander aux évêques de faire publiquement pénitence devant le peuple qu'ils ont offensé.

L'évêque de Bruges, Mgr De Smedt, le fera en déclarant en juillet à Lourdes aux pèlerins flamands : « Si on a l'impression que la déclaration de l'épiscopat du 13 mai dernier n'a pas respecté les droits légitimes du peuple flamand, alors je dis que cela n'a certes pas été le but poursuivi. On a écrit sur le mur de mon domicile : traître. Mais je suis fidèle à mon peuple. Ici, devant l'autel du Seigneur, je désire pardonner mille fois à ceux qui m'ont injurié. Mais je demande aussi qu'on pardonne aux évêques si nous nous sommes trompés. L'amour chrétien doit être actif. Rétablissons dès lors ensemble l'unité dans le peuple de Dieu » (58).

(58) D'après *De Standaard* du 18 juillet 1966.

Louvain est devenu un symbole. Les jeunes prêtres flamands, en majorité partisans d'un partage de l'Église belge — à l'instar des congrégations religieuses — en deux provinces ecclésiastiques, disent, sans trop oser l'écrire : « Si les évêques ne voulaient pas devancer les politiciens en reconnaissant le pays réel, ils auraient au moins pu s'avouer impuissants à traiter de cette question. » Toujours est-il que d'ores et déjà, les politiciens se sont emparés de l'affaire, et ce dans un sens tout à fait sans précédent. Comme l'a dit un jésuite : « Pour la première fois dans l'histoire, les évêques ont obligé le parti social chrétien, le bastion traditionnel de la hiérarchie, à prendre position contre eux. »

En effet, le député PSC Verroken, devant le véritable raz-de-marée de l'opinion flamande, a cru bon de présenter une proposition de loi visant à étendre les lois linguistiques à l'enseignement supérieur, ce qui se traduirait par l'autorisation du seul flamand dans la ville et l'université de Louvain. Après quelques hésitations, le sous-groupe flamand du PSC (52 députés sur 70), pour éviter que la majorité de leurs électeurs flamands ne rejoignent la Volksunie, a décidé de soutenir cette proposition.

Le mardi 28 juin 1966, la Chambre rejette la prise en considération de la proposition Verroken. Le vote se décompose comme suit : 103 non (francophones PSC et socialistes, francophones et flamands libéraux, partis wallons) — 92 oui (flamands PSC et socialistes, communistes, Volksunie et M. Glinne, socialiste wallon) — 2 abstentions : le premier ministre Van den Boeynants et le vice-premier ministre De Clercq.

Le mercredi 6 juillet 1966, le Sénat à son tour rejette, mais de justesse, la proposition Verroken. Le scrutin donne les résultats suivants : 79 pour (PSC et socialistes flamands, Volksunie, communistes) 79 contre (PSC et socialistes francophones, PLP francophones et flamands, Front Démocratique des Francophones, 2 socialistes flamands) — 3 abstentions : le Président du Sénat M. Struye, le Président du PSC M. Houben et le ministre de l'Intérieur PLP M. Vanderpoorten.

Au cours du débat, Mgr Philips, sénateur PSC allait déclarer dans un silence attentif : « Les Flamands et les francophones me sont également chers. Professeur à l'Université de Louvain, je ne parle pourtant pas au nom de l'université, de l'Église ou d'un parti. Je ne parle qu'en mon nom personnel. Je ne désire vexer personne. J'ai reçu d'un collègue francophone de Louvain, une lettre qui me dit ce que je dois faire. Je reçois aussi des instructions diamétralement opposées d'autres personnes. J'ai donc pris la responsabilité de me faire une opinion personnelle. Il faut éviter toute forme d'éloquence et toute parole qui puisse froisser quelqu'un. Je ne puis accepter plusieurs points de la proposition de loi, mais j'approuverai néanmoins la prise en considération par respect pour les droits des

minorités. Il faut, en effet, que tout le monde puisse introduire des propositions. Lorsque l'affaire sera traitée sur le fond, j'essaierai de justifier ma position assez hostile sur la base de faits objectifs et concrets. Nous devons lutter ensemble, poursuit Mgr Philips. Il n'était pas possible de retarder ce débat. C'est pour cela que j'ai voté contre l'ajournement. Il n'était en effet pas possible de calmer l'agitation. Il fallait donc que la discussion ait lieu le plus rapidement possible. Personne n'est de trop dans ce pays. Il y a de la place pour tout le monde. Nous manifestons aujourd'hui — et ce n'est pas un jour favorable — de la division. L'aigreur n'est jamais bonne conseillère. Il faudra que nous fassions preuve de la sagesse suffisante pour régler le problème et essayer de se comprendre. Le mot dialogue est employé trop souvent et trop peu appliqué » (59).

En 1966 encore, à l'occasion du 75^e anniversaire de l'encyclique « Rerum Novarum », une grande célébration liturgique a réuni autour de l'épiscopat une multitude de travailleurs chrétiens. Le pape Paul VI s'est adressé à la foule par le truchement de la télévision et a dit : « Et en chrétiens vous avez la préoccupation toujours présente de vivre fraternellement, au-delà des difficultés de langue ou de tradition, de conditions sociales ou de culture » (60).

Ainsi, comme en 1964, l'épiscopat belge a fait appel à l'immense prestige moral du Chef de la chrétienté pour calmer les passions. Dans une optique traditionnelle, il n'y a rien à redire à cette manière d'agir. Mais dans une vision philosophique de l'Histoire, on est en droit de se demander si, en ce faisant, les évêques n'ont pas commis une erreur fondamentale. La question reste posée.

Enfin, au terme de cette étude, on ne peut passer sous silence le nom du cardinal Cardijn. Si en son temps, l'abbé Daens fut cassé par son évêque, l'abbé Cardijn, à ses débuts ne fut guère mieux accueilli avec ses idées sociales qui allaient le mener à fonder la JOC (la jeunesse ouvrière chrétienne) et faire de lui, avec M. P.H. Spaak, un des deux Belges les plus connus dans le monde. Il s'est trouvé des politiciens catholiques et charitables pour suggérer au cardinal Mercier que Cardijn fût envoyé comme vicaire en Campine, la « Sibérie » du clergé malinois. Cardijn nous a raconté que Mgr van Roey, vicaire général du cardinal Mercier, avait compris le rôle que la JOC était appelée à jouer dans l'Action catholique spécialisée et qu'il le soutint tout au long de l'évolution de son mouvement.

Cardijn fit appel à des prêtres pour assurer l'animation spirituelle et la formation des cadres naissants. Mgr Boone a retenu de sa première entrevue avec Cardijn l'espoir que celui-ci formait. Cardijn lui disait :

(59) *La Libre Belgique* du 7 juillet 1965, p. 5.

(60) *Informations Catholiques Internationales*, Paris, no 266, 15 juin 1966, p. 28.

« Merci, merci de nous venir en aide ; vous ne vous imaginez pas la richesse de la classe ouvrière, ses capacités ; elle a été abandonnée et souffre d'un manque de formation intellectuelle. Certains jocistes entreront au Parlement, d'autres deviendront ministres pour protéger et défendre la jeunesse ouvrière. Il faut les y préparer » (61). Au moment de sa mort en juillet 1967, le gouvernement belge comptait six anciens jocistes.

Enfin, signe des temps nouveaux, Cardijn reçut l'honneur suprême de la pourpre cardinalice. C'était la consécration des longs efforts de ce prêtre dynamique qui, toute sa vie, avait lutté pour l'émancipation de la jeunesse ouvrière. Il fut assurément le seul Belge éminent qui ne fut pas décrié au soir de sa vie.

Que peut-on retenir de ce cheminement au travers de cent trente-sept années d'histoire politico-religieuse ? Le clergé en Belgique affirme qu'il ne fait pas de politique. Les faits nous prouvent que chaque fois que l'épiscopat a vu l'unité politique des catholiques en danger, il est intervenu directement, en faisant, le cas échéant, pression sur les consciences. En adoptant cette attitude, l'épiscopat a fait du catholicisme belge une organisation monolithique au sein de laquelle les oppositions d'intérêts n'étaient pas absentes. De ce fait, un front commun de la classe ouvrière n'a jamais pu se réaliser pleinement et n'est pas près de voir le jour.

Sur le plan quotidien, une vieille tradition de confusion du temporel et du spirituel, implique une intervention constante du clergé dans la vie publique, cela à tous les niveaux et dans tous les domaines.

Enfin, l'affaire de l'université de Louvain a prouvé que lorsque les évêques de Belgique ont voulu garder ce problème dans les domaines scientifique et religieux, une poussée populaire en a fait une affaire politique. Les événements de Louvain ont démontré aux évêques qu'on ne fait pas de la politique uniquement lorsqu'on le désire mais aussi lorsque les étudiants et le peuple, soudainement, se sentent concernés par une décision épiscopale qui ne regarde pas la Foi. En réalité, l'Église de Belgique, dans le domaine politique, a de la peine à perdre des habitudes d'autorité que les hommes d'aujourd'hui ne veulent plus accepter comme naguère. C'est là que réside la grande mutation.

Décembre 1967.

(61) *La Cité* du 26 juillet 1967, p. 6.

